

République Tunisienne
Ministère du Développement de l'Investissement
Et de la Coopération Internationale
Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives

Rapport de l'ITCEQ

Climat des affaires et Compétitivité des entreprises : Résultats de l'enquête 2016

Mai 2018



*Ce rapport est le fruit du travail de toute une équipe de la Direction
Centrale de la Compétitivité composée de :*

*Bakhta BEN SASSI, Affet BEN ARFA, Hanen TRABELSI, Heithem
ZAMMALI, Haithem HAMMAMI, Taieb BOUSNINA et Helmi BEN SALAH.*

*Le présent rapport est la propriété de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des
Etudes Quantitatives (ITCEQ). Toute reproduction ou représentation intégrale ou
partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans
l'autorisation écrite de l'ITCEQ est considérée comme illicite et constitue une
contrefaçon.*

Remerciements

Nous tenons à remercier les chefs d'entreprises pour leur collaboration à la réalisation de ce travail à travers leur importante participation à cette enquête et dont les réponses ont été riches en termes de d'informations et de commentaires.

Nos remerciements s'adressent également aux cadres et aux superviseurs de l'INS pour l'effort déployé dans les opérations de l'échantillonnage et pour faire réussir les travaux du terrain. L'équipe voudrait remercier vivement Monsieur Mondher Thabet, Directeur en informatique, pour son précieux apport dans la réussite des travaux de saisie. Nos remerciements s'adressent également aux cadres des directions centrales des Affaires Administratives et du Système d'Information Documentation Formation et Coopération.

Table des matières

Liste des graphiques.....	5
Introduction.....	7
I.Environnement des affaires	8
1. Le climat politique	10
2. Le climat social	11
3. La situation sécuritaire	13
4. La corruption	15
5. Le financement bancaire	18
6. Cadre macroéconomique et réglementaire	19
7. Pratiques dans le marché	21
8. Procédures administratives et système judiciaire	25
9. Fiscalité et charges sociales	27
10. Ressources humaines	28
11. Infrastructure	32
II.Compétitivité et performances des entreprises	34
1. La compétitivité des entreprises	34
2. Les performances des entreprises	37
III.Perception de l’ALECA	40
1. La perception de l’accord d’association	40
2. La perception de l’Accord de Libre Echange Complet et Approfondi	42
IV.Perspectives et anticipations des entreprises	46

Liste des graphiques

Graphique.1. Evolution de l'IPCA	10
Graphique.2. Indicateurs partiels de perception en 2015 et 2016	11
Graphique.3. Indicateurs de perception du climat des affaires de 2016	12
Graphique.4. Perception de la situation politique comme obstacle	11
Graphique.5. Taux d'absentéisme par secteur	12
Graphique.6. Le principal moyen pour motiver l'employé et réduire l'absentéisme	13
Graphique.7. Entreprises considérant le terrorisme comme contrainte majeure (en %)	14
Graphique.8. Entreprises considérant la situation sécuritaire comme obstacle majeur	14
Graphique.9. Comment a évolué le phénomène de la corruption ?	16
Graphique.10. Entreprises déclarant avoir été contraintes à faire des versements non officiels	17
Graphique.11. Entreprises sollicitant un service public et contraintes à faire des versements non officiels	17
Graphique.12. Entreprises considérant le financement bancaire comme contrainte majeure	20
Graphique.13. Raisons de non recours au marché boursier	21
Graphique.14. Entreprises considérant le cadre macroéconomique comme contrainte majeure	21
Graphique.15. Entreprises considérant le cadre macroéconomique comme contrainte majeure	22
Graphique.16. Entreprises considérant le cadre réglementaire comme contrainte majeure	21
Graphique.17. Entreprises considérant la concurrence déloyale et pratiques anticoncurrentielles comme contrainte majeure (en%)	22
Graphique.18. Entreprises considérant le marché parallèle comme contrainte majeure (en %)	23
Graphique.19. Entreprises considérant les pratiques dans le marché comme obstacle majeur pour leur développement (en %)	23
Graphique.20. Les raisons d'insatisfaction quant aux structures d'appui	26
Graphique.21. Actions urgentes pour améliorer les services rendus par les structures d'appui	26
Graphique.22. Entreprises considérant le système judiciaire comme contrainte majeure	27
Graphique.23. Indicateur de perception de la fiscalité	27
Graphique.24. Entreprises non satisfaites du code du travail et de la formation des employés (en%)	31
Graphique.25. Entreprises en situation de déficit d'emplois par secteur	32
Graphique.26. Causes du déficit d'emploi	32
Graphique.27. Perception de l'efficacité des modes de formation	31
Graphique.28. Actions à adopter pour améliorer le dispositif de formation	32
Graphique.29. Indicateurs de perception de l'infrastructure	33
Graphique.30. Evolution de l'indicateur de perception de l'infrastructure du transport (en %)	33

Graphique 31. Entreprises considérant l'infrastructure du transport comme contrainte majeure par régions	34
Graphique 32. Perception de la position compétitive (en %)	35
Graphique 33. Evolution de la position compétitive en 2016.....	35
Graphique 34. Entreprises se considérant compétitives (en %)	36
Graphique 35. Entreprises ayant engagé des actions pour améliorer leur compétitivité (en %).....	36
Graphique 36. Evolution des indicateurs d'activité	40
Graphique 37. Evolution des indicateurs d'activité durant le 1 ^{er} semestre 2016 par rapport au 1 ^{er} semestre 2015.....	41
Graphique 38. Jugez-vous que l'accord d'association de 1995 avec l'UE ait affecté positivement votre activité ?	40
Graphique 39. Jugez-vous que l'accord d'association de 1995 avec l'UE ait affecté positivement votre activité (par secteur) ?	41
Graphique 40. Jugez-vous que l'accord d'association de 1995 avec l'U.E ait affecté positivement votre activité (par taille et par régime)?	41
Graphique 41. Veuillez-indiquer comment l'accord d'association de 1995 avec l'U.E a affecté positivement votre activité	42
Graphique 42. Veuillez-indiquer comment l'accord d'association de 1995 avec l'UE n'a pas affecté positivement votre activité	42
Graphique 43. Avez-vous entendu parler du projet de l'ALECA entre la Tunisie et l'U.E?	43
Graphique 44. Comment considérez-vous l'ALECA ?	43
Graphique 45. Comment l'ALECA constitue-t-il une opportunité à saisir ?	43
Graphique 46. Entreprises averties de l'ALECA (45%) et affichant un avis favorable sur sa signature	44
Graphique 47. Position compétitive des entreprises déclarant être bien préparées pour la signature de l'ALECA.....	44
Graphique 48. Entreprises bien préparées pour la signature de l'ALECA.....	45
Graphique 49. Etes-vous bien préparé pour la signature de l'ALECA ?	45
Graphique 50. Quels sont vos besoins pour pouvoir profiter de cet accord ?	46
Graphique 51. Comment voyez-vous les perspectives d'évolution de l'économie du pays ?	50
Graphique 52. Comment voyez-vous les perspectives d'évolution de l'activité de votre entreprise?	50
Graphique 53. Quelles sont vos perspectives d'emploi pour 2016 - pour 2017 ?	51
Graphique 54. Projetez-vous de réaliser des investissements ? en 2017- à moyen et long termes ...	52
Graphique 55. Lieux d'implantation des nouveaux projets d'investissement	49

Introduction

Dans le cadre de ses travaux portant sur la compétitivité, l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ) réalise depuis l'année 2000 une enquête sur le climat des affaires et la compétitivité des entreprises auprès d'un échantillon d'entreprises structurées privées opérant dans l'industrie et les services, réparties sur tout le territoire tunisien. L'objectif de cette enquête est de recueillir leur perception et avis sur l'environnement des affaires dans lequel elles œuvrent, sur l'évolution récente de leur activité, sur les actions engagées en matière de compétitivité ainsi que sur leurs anticipations de court et de moyen terme.

Les résultats de l'enquête permettent d'éclairer les différents acteurs économiques sur la portée des réformes engagées et les actions à entreprendre, pour concrétiser les objectifs assignés en matière de compétitivité.

Pour l'année 2016, des thèmes ont fait l'objet de zooms spécifiques. Il s'agit de la formation professionnelle, de l'accord de libre échange complet et approfondi « ALECA » et des structures d'appui.

L'enquête sur terrain s'est déroulée durant la période allant du 10 Octobre au 25 Novembre 2016 et 942 entreprises y ont répondu sur un échantillon de 1200 (voir annexe), soit un taux de réponse de 79%.

Les résultats analysés dans ce rapport seront présentés dans quatre parties. Nous exposerons dans la première partie un ensemble de résultats portant sur l'environnement des affaires notamment l'environnement institutionnel et réglementaire dans lequel opère l'entreprise. La deuxième partie s'intéressera à la compétitivité et l'évolution des performances des entreprises et leurs déterminants. S'agissant de la troisième partie, elle sera réservée à la perception que portent les chefs d'entreprise sur l'accord de libre échange complet et approfondi avec l'Union Européenne. Quant à la quatrième et dernière partie, elle sera consacrée à la vision des chefs d'entreprise sur les perspectives d'évolution de leur activité à moyen et long termes notamment en matière d'investissement et d'emploi.

I. Environnement des affaires

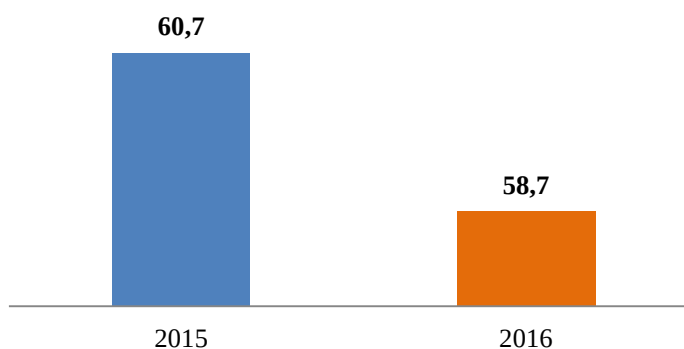
La perception que se font les chefs d'entreprise sur plusieurs domaines d'ordre réglementaire et institutionnel permet d'évaluer leur satisfaction quant à l'environnement dans lequel ils opèrent. Les domaines touchés dans l'enquête 2016 sont regroupés comme suit: l'infrastructure, les ressources humaines, les procédures administratives et système judiciaire, le cadre macroéconomique et réglementaire, la fiscalité et charges sociales, le financement bancaire, les pratiques dans le marché, la corruption, la situation sécuritaire, le climat social et le climat politique.

Une dégradation de la perception globale de l'environnement des affaires

Pour avoir une idée sur la perception générale portée sur l'environnement des affaires, un indicateur synthétique, appelé « indicateur de perception du climat des affaires (IPCA) », est calculé sur la base des 942 réponses recueillies en 2016 (voir annexe). Cet indicateur, qui tient compte de toutes les perceptions qu'elles soient positives ou négatives, s'est situé au niveau de 58,7 sur une échelle allant de 0 à 100 accusant, ainsi, un recul substantiel par rapport à 2015 où il s'est situé à 60,7.

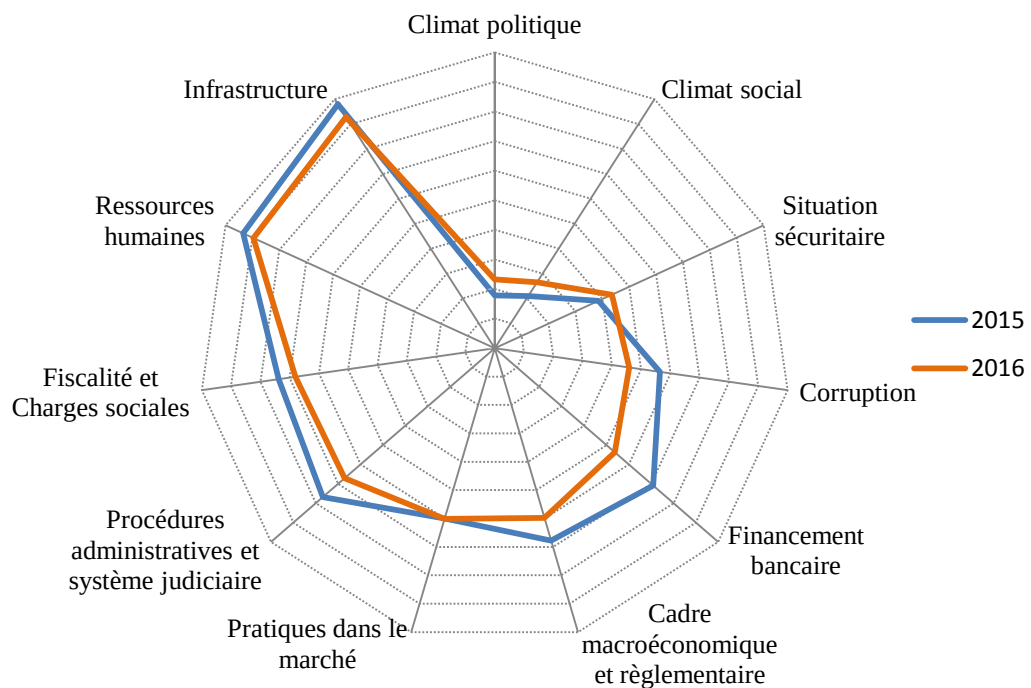
Un tel recul est synonyme d'une moindre satisfaction des entreprises quant à l'environnement dans lequel elles œuvrent.

Graphique.1. Evolution de l'IPCA



L'examen de l'évolution des indicateurs partiels relatifs aux 11 domaines couverts par l'enquête laisse déduire que ce recul est imputable à sept facteurs au sujet desquels la perception des chefs d'entreprise s'est détériorée et a tiré, par conséquent, vers le bas le niveau de l'IPCA, contre une légère amélioration pour trois domaines seulement.

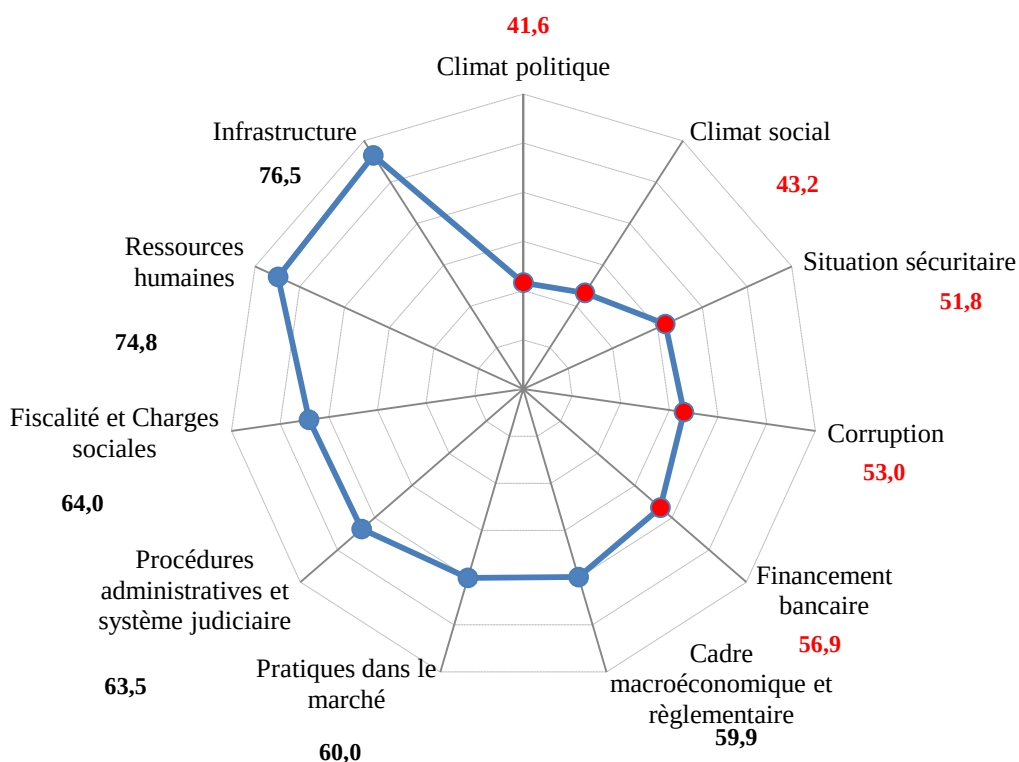
Graphique.2. Indicateurs partiels de perception en 2015 et 2016



Le climat politique, le climat social, la situation sécuritaire, la corruption et le financement bancaire sont les points faibles du climat des affaires de 2016

L'examen des indicateurs partiels de perception en 2016, laisse dégager que 5 domaines portent préjudice à l'environnement des affaires. Il s'agit du climat politique, du climat social, de la situation sécuritaire, de la corruption et du financement bancaire.

Graphique.3. Indicateurs de perception du climat des affaires de 2016



Par contre et à l'instar des années 2014 et 2015, les réponses recueillies au sujet de l'infrastructure et des ressources humaines dénotent une certaine satisfaction globale bien que certaines insuffisances sont à noter à des niveaux plus détaillés.

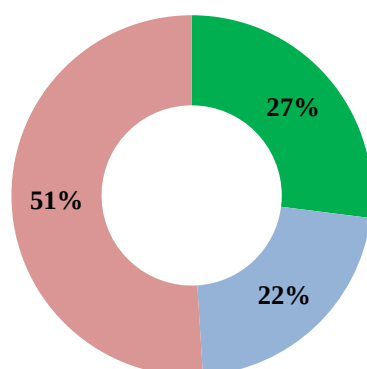
A ce titre et même si parmi les 11 domaines certains sont d'une portée conjoncturelle à l'instar du climat politique, du climat social et de la situation sécuritaire, d'autres sont, par contre, d'ordre structurel comme le financement bancaire, la corruption et les pratiques du marché. De ce fait, il apparaît opportun d'examiner en détail les réponses recueillies sur les différents domaines et ce, dans le but de voir de près les préoccupations des entreprises et leurs attentes en matière de réformes et d'actions qu'il y a lieu d'entreprendre.

1. Le climat politique

La situation politique : domaine le plus défavorablement perçu malgré un certain relâchement

Suite aux différents remaniements ministériels qui ont été effectués même après les élections législatives et présidentielles de 2014, plus de la moitié des entreprises continuent à considérer le climat politique actuel comme instable constituant, de la sorte, une contrainte majeure pour le développement de leur activité et ce, indépendamment de leur taille et régime.

Graphique.4. Perception de la situation politique comme obstacle



■ Mineur ■ Modéré ■ Majeur

Cette instabilité, qui perdure depuis des années, a conduit une part non négligeable des opérateurs économiques à adopter une attitude attentiste en reportant ou en annulant toute initiative susceptible d'augmenter le volume des activités économiques. A ce titre, les résultats montrent que cette instabilité est la principale raison ayant dissuadé 22% des hommes d'affaires d'investir en 2016. Un tel comportement est compréhensible dans la mesure où la probabilité élevée de changement gouvernemental implique une variabilité des politiques publiques futures.

2. Le climat social

L'indicateur partiel relatif à ce domaine est passé de 40,5 en 2015 à 43,2 en 2016, synonyme d'une meilleure perception du climat social. Cependant et en dépit de cette amélioration, ce facteur continue à constituer l'une des principales contraintes à l'investissement et au bon déroulement de l'activité de certaines entreprises.

Les grèves continuent à générer des problèmes d'approvisionnement et des suspensions d'activité

A ce titre, l'instabilité sociale serait la raison pour laquelle 18% des entreprises n'ont pas investi en 2016. Une telle instabilité est d'autant plus néfaste que les grèves ont été derrière la perturbation au niveau de l'approvisionnement pour 7% des entreprises enquêtées et la suspension de l'activité au cours du premier semestre 2016 pour 3% et ce, pour une durée moyenne de 21 jours.

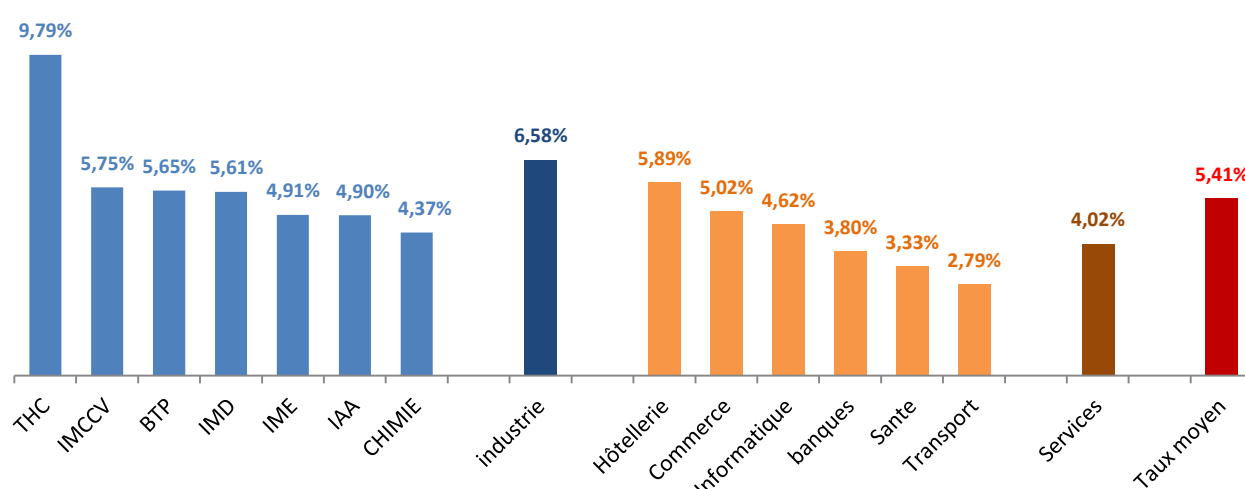
.....et le taux d'absentéisme a augmenté

Parallèlement, nous relevons à partir des réponses recueillies en 2016 une augmentation du taux d'absentéisme dans les entreprises enquêtées. En effet le taux qui était de 4,87% en 2014 (soit en moyenne 13,5 jours d'absence par employé) grimpe à 5,41% pour 2015 avec une moyenne de 16,8 jours d'absence par employé.

Le problème d'absentéisme en Tunisie devient encore plus alarmant quand les résultats font ressortir que le taux est plus élevé au niveau des entreprises non résidentes que pour les entreprises résidentes. A ce titre, les investigations menées au niveau des premières entreprises qui représentent 12% de l'échantillon enquêté, font ressortir un taux de 8,52%, de loin plus élevé que celui dégagé au niveau des entreprises résidentes (4,98%).

Les taux les plus élevés sont observés au niveau du secteur THC pour l'industrie (9,79%), et de l'hôtellerie pour les services (5,89%).

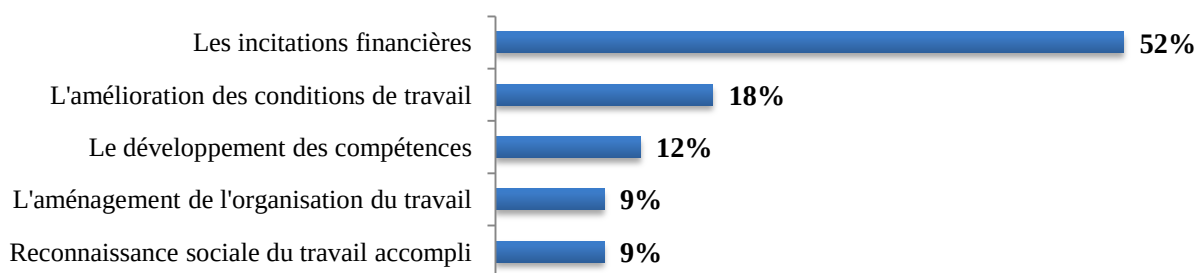
Graphique.5. Taux d'absentéisme par secteur



Par ailleurs et sachant que l'absentéisme a toujours représenté une charge financière supplémentaire pour l'entreprise, les investigations menées dans ce sens ont montré que le manque à gagner induit par l'absentéisme pour l'année 2015 est estimé à 2,01% du chiffre d'affaires, d'après les réponses recueillies auprès des entreprises concernées ; soit en augmentation par rapport à 2014 où il était estimé à 1,25%.

Pour y remédier et selon l'expérience des entreprises enquêtées, les incitations financières semblent être le moyen le plus efficace comparativement au développement des compétences et à la reconnaissance sociale du travail.

Graphique.6. Le principal moyen pour motiver l'employé et réduire l'absentéisme



3. La situation sécuritaire

Nonobstant les remarquables victoires égrenées contre le terrorisme et le crime de tous genres par l'appareil sécuritaire et l'armée nationale et avec un indicateur de perception de 51,8 (en légère amélioration par rapport à celui de 2015, à savoir 49,3), la situation sécuritaire reste en troisième position parmi les facteurs les plus nuisibles au climat des affaires en Tunisie.

De tels résultats corroborent ceux du 2^{ème} baromètre de la conjoncture économique de la Chambre Tuniso-Française de Commerce et d'Industrie (CTFCI) de l'année 2016. En effet, il ressort de ce baromètre que l'insécurité est parmi les quatre plus grands obstacles au développement des entreprises en Tunisie, à côté des procédures administratives, de la corruption et de l'instabilité politique.

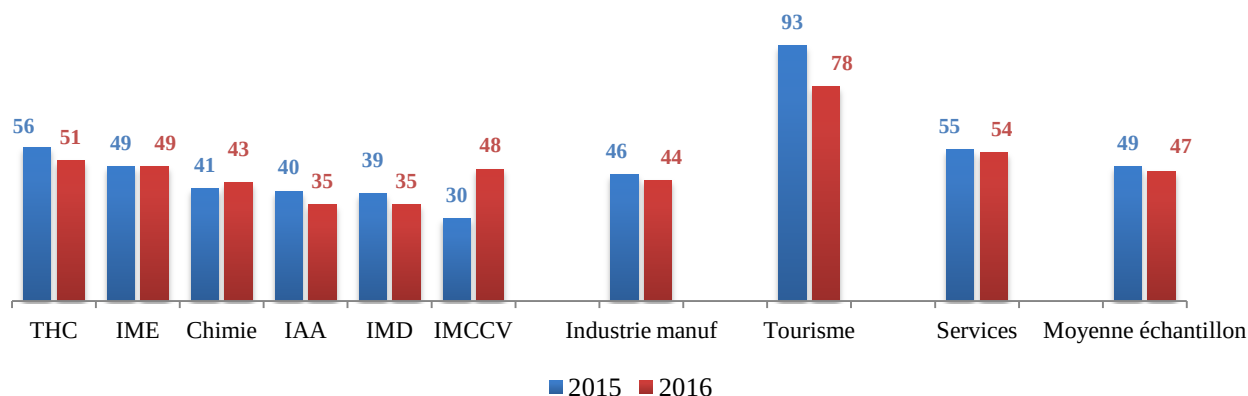
Dans le même registre, le forum économique de Davos, dans son rapport « Global Competitiveness Report » de l'année 2016-2017, classe la Tunisie sur le plan sécuritaire global au 106^{ème} rang sur 138 pays, sachant qu'à l'instar des années précédentes, les volets dans lesquels la Tunisie se trouve le plus mal classée sont le coût du terrorisme et le coût des crimes et violences .

Tableau 1. Classement de la Tunisie dans le rapport de Davos

	Rapport 2014/2015 (144 pays)	Rapport 2015/2016 (140 pays)	Rapport 2016/2017 (138 pays)
Efficacité des services policiers	70	69	74
Crime organisé	103	97	87
Coûts des crimes et violences	107	101	94
Coûts du terrorisme	133	128	127

En outre, les investigations par secteur montrent que les entreprises les plus vulnérables au terrorisme opèrent essentiellement dans le secteur du tourisme, pour les services et dans le THC, les IME et les IMCCV pour l'industrie manufacturière.

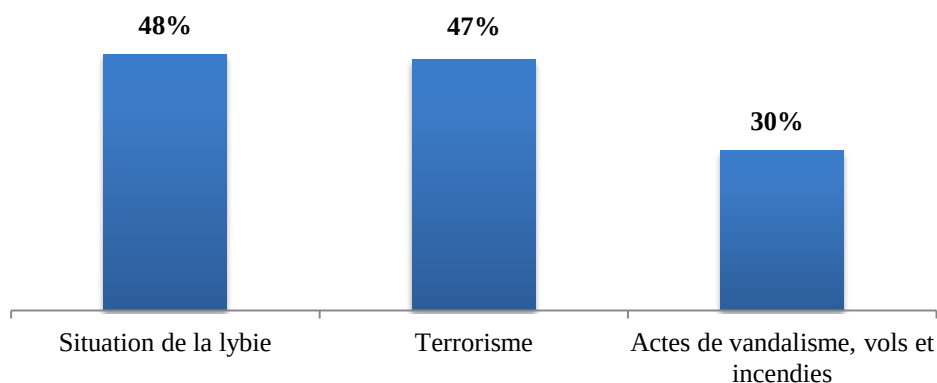
Graphique.7. Entreprises considérant le terrorisme comme contrainte majeure (en %)



La situation de la Libye porte préjudice au développement des activités de certains secteurs

En plus du terrorisme en Tunisie qui est dénoncé par 47% des entreprises interrogées comme obstacle majeur à leur développement, 48% révèlent que la situation de la Libye nuit au climat des affaires et freine leur activité.

Graphique.8. Entreprises considérant la situation sécuritaire comme obstacle majeur



Mis à part ses influences directes sur la situation sécuritaire en Tunisie, le conflit en Libye a eu des retombées négatives sur la situation économique et a généré une baisse au niveau des recettes d'exportations. A ce titre et en plus du secteur touristique dont 72% des entreprises déclarent en être affectées, les résultats de l'enquête montrent que près des trois quarts des entreprises opérant dans le secteur de la santé dénoncent la situation en Libye comme frein au développement de leurs activités. A noter que les ressortissants libyens représentent pour ces établissements l'une des principales clientèles.

Les répercussions négatives de l'insécurité sur l'économie perdurent encore :

Une suspension de la production.....

Quant aux effets de l'insécurité sur l'activité de l'entreprise, ils ne sont pas minimes étant donné qu'elle a été derrière la suspension de l'activité au cours du premier semestre 2016 pour certaines entreprises interrogées.

...et des problèmes d'approvisionnement

Le climat d'insécurité a généré également des problèmes d'approvisionnement. A ce titre, 6% des entreprises œuvrant dans le secteur de l'industrie, du commerce, du tourisme et de la santé, ont déclaré avoir rencontré des problèmes d'approvisionnement en 2016 en raison de l'insécurité. Pour contourner ces problèmes, 32% des entreprises concernées par des problèmes d'approvisionnement ont eu recours au sur-stockage avec tout ce qu'il peut générer comme coûts supplémentaires pour l'entreprise.

...en plus de la dissuasion d'engager des investissements

A côté de ces problèmes de production et d'approvisionnement, l'insécurité a dissuadé certaines entreprises à investir. A ce titre, parmi les entreprises qui n'ont pas réalisé d'investissements en 2016, 16% l'expliquent par l'instabilité de la situation sécuritaire.

4. La corruption

Deuxième principale source de détérioration de la perception sur le climat des affaires

Classée en quatrième position comme facteur défavorablement perçu, la corruption se trouve parmi les principales causes de détérioration de la perception portée sur le climat des affaires.

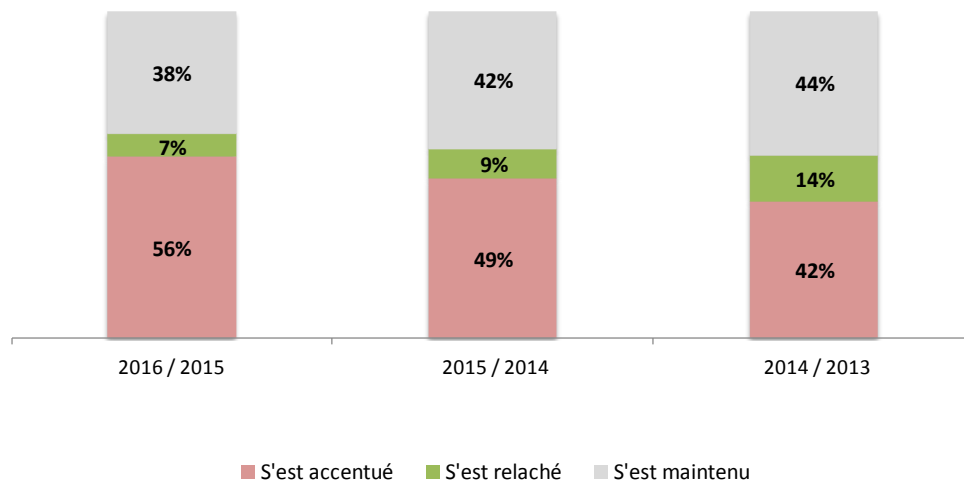
L'examen de l'indicateur y afférent, montre qu'il a accusé une baisse substantielle pour deux années consécutives passant de 64,3 à 58,2 entre 2014 et 2015 puis à 53,0 en 2016.

Une perception qui vire vers l'amplification de la corruption

Cette baisse laisse déduire que les chefs d'entreprise portent une perception de plus en plus négative quant à l'évolution de ce phénomène dans le cadre institutionnel, virant plus vers son amplification que son relâchement.

A ce titre, seules 7% des entreprises enquêtées déclarent que la corruption s'est relâchée par rapport à 2015 alors que 55% pensent qu'elle s'est accentuée et 38% trouvent qu'elle s'est maintenue.

Graphique.9. Comment a évolué le phénomène de la corruption ?



Paradoxe entre perception et réalité

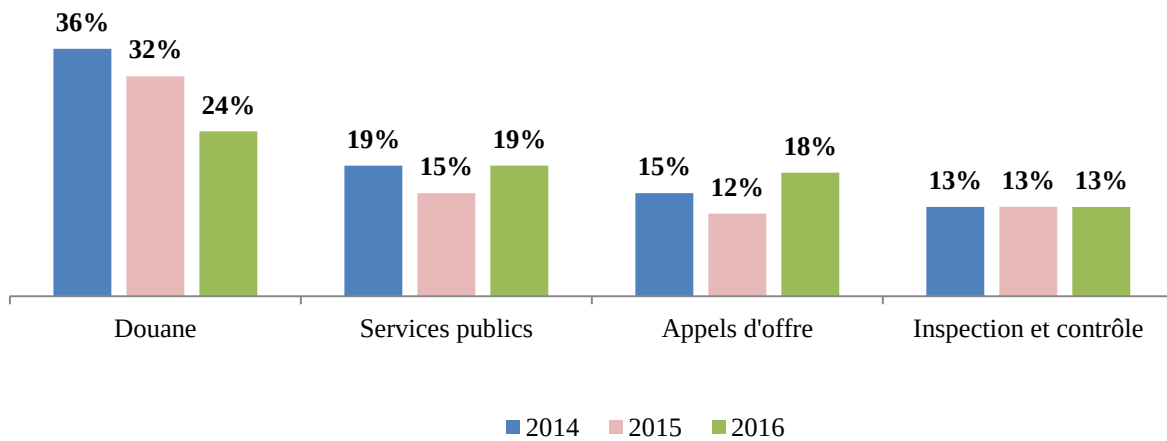
Cependant, sur le plan des pratiques et paradoxalement à ce qui précède, le pourcentage des entreprises déclarant avoir été contraintes à payer des pots de vin a accusé une baisse entre les deux années 2015 et 2016, passant respectivement de 29% à 25%.

Cet écart entre la perception et la réalité pourrait s'expliquer par la lenteur dans l'application des mesures de lutte contre la corruption, laissant prédominer les perceptions négatives malgré l'amélioration réalisée sur le plan pratique.

...avec une amélioration au niveau de la douane

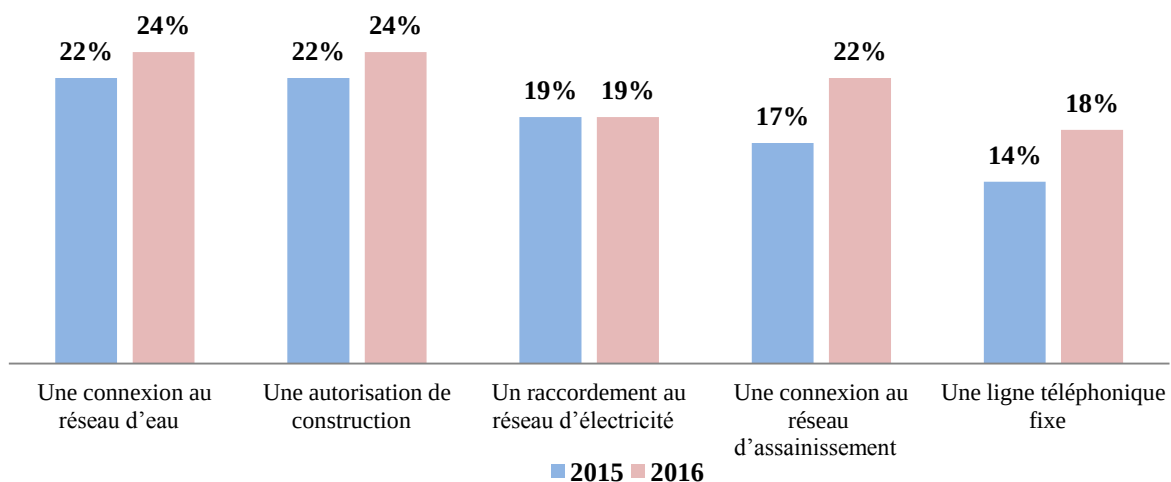
En outre, des investigations plus détaillées montrent que la baisse relevée au niveau des pratiques est due à l'effort remarquable engagé par les services de la douane, au sujet desquels le pourcentage des entreprises déclarant avoir été contraintes à faire des versements informels a marqué une baisse substantielle passant de 32% en 2015 à 24% en 2016 et ce, contre une augmentation au niveau des marchés publics et des services publics et une stagnation pour les services d'inspection et de contrôle.

Graphique.10. Entreprises déclarant avoir été contraintes à faire des versements non officiels



Pour les services publics qui se classent en deuxième position, les paiements informels restent fréquents surtout au niveau de l'obtention des autorisations de construction et du raccordement au réseau d'eau.

Graphique.11. Entreprises sollicitant un service public et contraintes à faire des versements non officiels



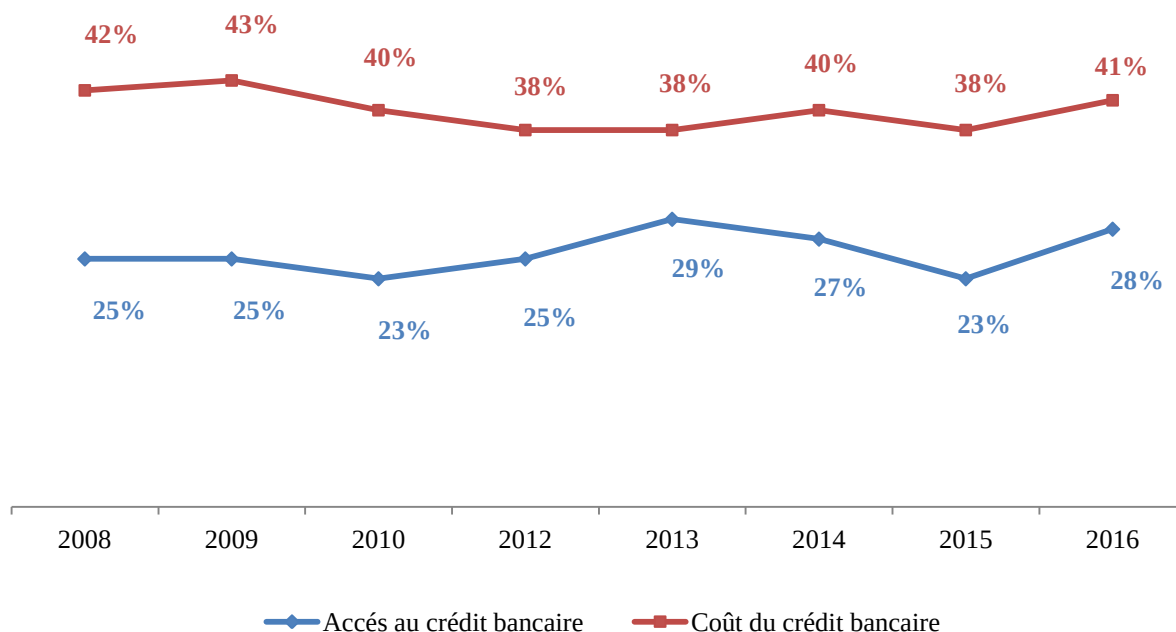
L'on s'attend à ce que l'adoption de la loi relative à la protection des dénonciateurs et des témoins dans les affaires de corruption et celle relative à l'enrichissement illicite lancerait un signal fort signifiant qu'il y a une volonté politique pour lutter contre la corruption et rétablir l'autorité de l'Etat. Un tel signal serait nécessairement en mesure d'améliorer la perception de l'ampleur de la corruption dans le secteur institutionnel.

5. Le financement bancaire

Une contrainte structurelle qui perdure

L'examen de la chaîne de financement des entreprises a montré que le financement bancaire continue à constituer la principale source de financement externe de l'entreprise bien que ce mode ait toujours été considéré comme contrainte sévère. Cette situation est encore plus difficile étant donné que le pourcentage des entreprises qui considère le financement bancaire comme contrainte sévère a augmenté aussi bien au niveau du coût qu'au niveau de l'accès.

Graphique.12. Entreprises considérant le financement bancaire comme contrainte majeure



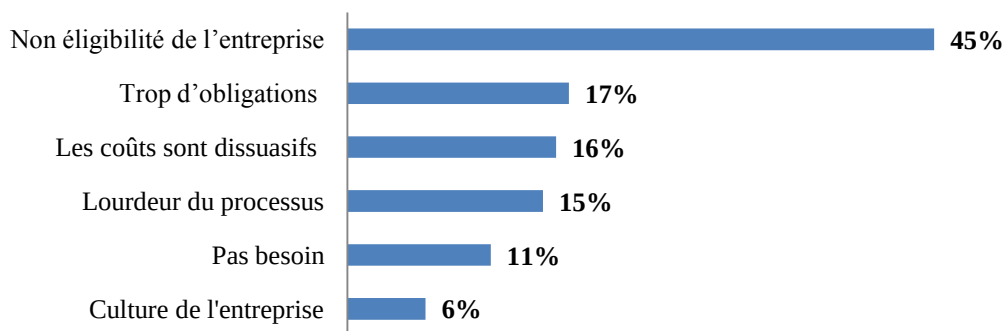
... et le recours au marché boursier reste limité

Interrogées sur les avantages du marché boursier, 37% seulement des entreprises déclarent en être informées; Un pourcentage qui n'a presque pas changé depuis 2007 (33%) et 2013 (34%).

Par ailleurs, parmi les entreprises conscientes des avantages du marché boursier, 7% comptent y recourir et 24% ont déclaré y avoir recouru effectivement et ce, essentiellement, pour faire une augmentation de capital (41%) ou pour chercher un avantage fiscal (37%) ou encore pour émettre un emprunt obligataire (24%).

Pour le reste des entreprises, c.à.d. celles qui n'y ont pas recouru, 45% l'attribuent à leur non éligibilité.

Graphique.13. Raisons de non recours au marché boursier



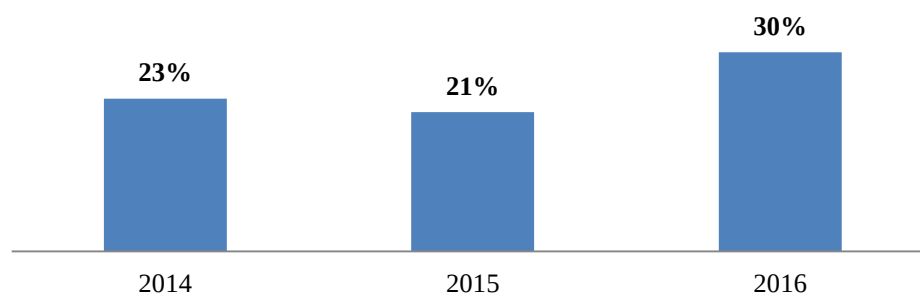
6. Cadre macroéconomique et réglementaire

Une instabilité qui se prononce en 2016...

La perception portée sur le cadre macroéconomique et réglementaire s'est détériorée en 2016 par rapport à 2015, comme en témoigne la baisse de son indicateur passant respectivement de 63,9 à 59,9 entre les deux années 2015 et 2016. Cette perception reflète l'instabilité par laquelle passe la Tunisie tant au niveau macroéconomique que réglementaire.

A ce titre, nous relevons que près du tiers des entreprises enquêtées considèrent le cadre macroéconomique actuel comme obstacle majeur les empêchant de se développer enregistrant, ainsi, une augmentation substantielle par rapport à 2015. Cette situation d'instabilité macroéconomique n'est pas spécifique à l'année 2016 mais elle caractérise la période post révolutionnaire. Rappelons, à ce niveau, qu'en 2009 les résultats de l'enquête compétitivité ont fait ressortir une satisfaction des chefs d'entreprise quant au cadre macroéconomique dans lequel ils œuvraient dans la mesure où seules 18% des entreprises l'ont considéré comme obstacle majeur.

Graphique.14. Entreprises considérant le cadre macroéconomique comme contrainte majeure



De tels résultats corroborent, dans une certaine mesure, ceux publiés dans le rapport sur la Compétitivité de Davos selon lequel et au niveau de la stabilité macro économique, la Tunisie a reculé de 2 positions pour se situer au 99^{ème} rang en 2016 contre 97^{ème} en 2015 et ce, sous l'effet de

trois facteurs, à savoir le taux du déficit budgétaire (qui a reculé de 15 positions), le taux d'inflation et l'endettement public.

Tableau 2. Classement de la Tunisie pour la stabilité macro-économique

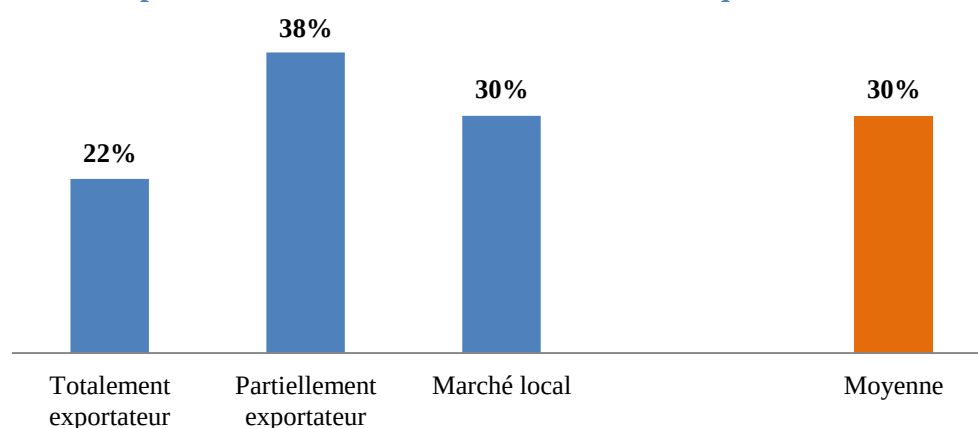
	Rapport 2015/2016 (140 pays)	Rapport 2016/2017 (138 pays)
Endettement public	40	81
Inflation	98	100
Déficit budgétaire/PIB	79	94

Source : Rapport de Davos sur la Compétitivité Mondiale

... et les entreprises partiellement exportatrices en sont les plus touchées

Par ailleurs, de plus amples investigations font ressortir que ce volet a été perçu différemment selon le régime d'activité dans la mesure où, ce sont les entreprises totalement exportatrices, censées être les plus ouvertes sur l'extérieur et les plus dépendantes de la conjoncture économique internationale, qui en sont les plus satisfaites alors les entreprises partiellement exportatrices sont celles qui en souffrent le plus.

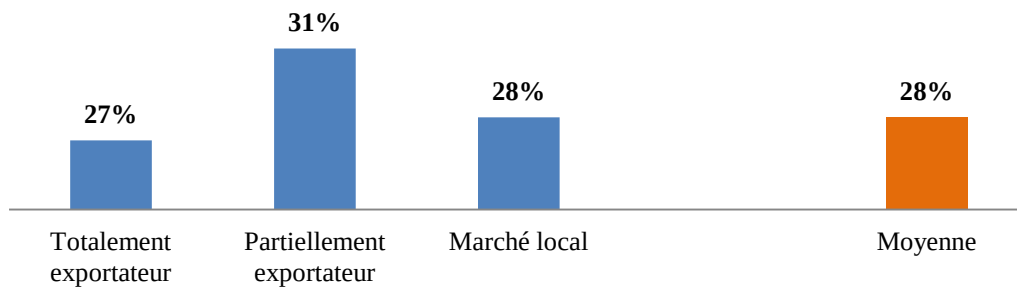
Graphique.15. Entreprises considérant le cadre macroéconomique comme contrainte majeure



Concernant le cadre réglementaire, dont la stabilité est considérée comme un facteur déterminant pour la prise de décision et l'anticipation, 28% des interrogés dénoncent l'incertitude au niveau de la réglementation comme contrainte majeure, sachant qu'en 2009 ils n'étaient que 13% à le penser.

En outre et à l'instar des résultats concernant le cadre macro économique, les investigations par régime montrent que ce sont aussi les entreprises partiellement exportatrices qui en sont les moins satisfaites avec 31% des entreprises qui considèrent le cadre réglementaire comme obstacle majeur pour leur développement.

Graphique.16. Entreprises considérant le cadre réglementaire comme contrainte majeure



L'instabilité est aussi confirmée dans des rapports internationaux

La perception négative portée sur cet axe est confirmée dans certains rapports internationaux. A ce titre, dans le dernier rapport sur « la liberté économique dans le monde » que vient de publier « Heritage Foundation », la Tunisie a été classée 123^{ème} économie mondiale (parmi les 180 pays recensés dans l'indice mondial de liberté économique) et 10^{ème} au niveau régional juste après le Maroc. Le score de la Tunisie en ce domaine a connu aussi une baisse de 1,9 point pour revenir à 55,7 sur 100.

Rappelons à ce niveau que 4 axes sont retenus dans l'analyse ou encore dans la perception du degré de liberté économique à savoir: le cadre réglementaire, la taille du marché, l'efficacité réglementaire et l'ouverture du marché.

Pour ce qui est de l'évolution du cadre réglementaire en Tunisie, le rapport dénonce le rôle de la faiblesse de l'Etat et l'essor de la corruption qui entravent l'application de la loi et la protection des droits de propriété. De même et selon la même source, le cadre réglementaire en Tunisie manque encore de transparence et d'efficacité.

7. Pratiques dans le marché

Abordé à travers 3 sous-facteurs à savoir la concurrence déloyale et pratiques anticoncurrentielles, le marché parallèle et les marchés publics, l'indicateur de perception relatif à ce volet s'est maintenu au même niveau que celui de 2015, soit 60.

Cependant cette stabilité relative ne doit pas occulter l'insatisfaction exprimée par les entreprises au niveau surtout des deux premiers sous facteurs.

La concurrence déloyale et les pratiques anticoncurrentielles entravent le développement de 41% des entreprises

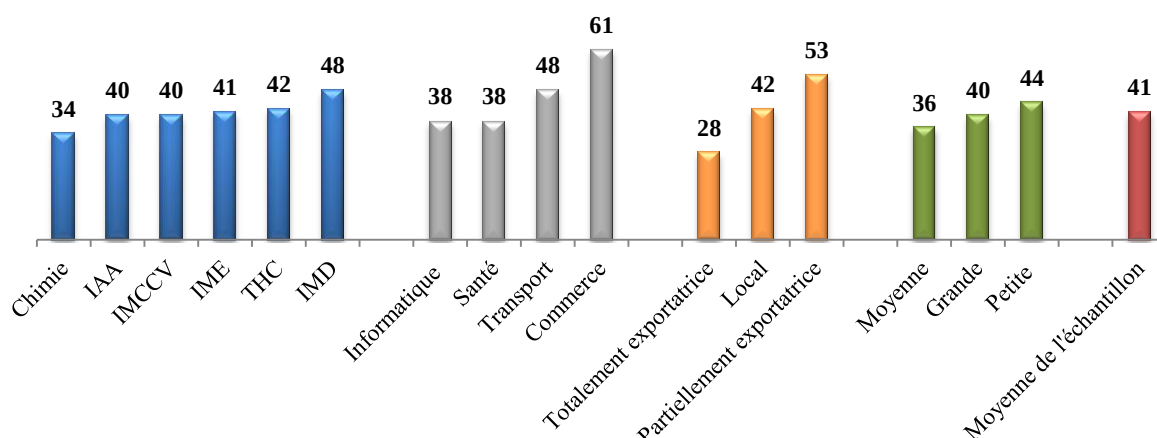
Pour lutter contre le développement rapide des pratiques anticoncurrentielles et concurrence déloyale sur le marché tunisien, les pouvoirs publics ont adopté certaines mesures à l'instar de la création du

Conseil de la concurrence ou la promulgation de la loi sur la concurrence et les prix. Cependant, il semble que ces mesures ne sont pas suffisantes pour lutter contre ces pratiques dans la mesure où une part non négligeable des entreprises enquêtées (41%) les dénonce encore et les considère comme obstacle pour leur développement.

Au niveau sectoriel, ces pratiques sont surtout soulevées par les entreprises œuvrant dans les IMD et le THC, comme l'illustre le graphique ci après.

Des investigations par taille et par régime montrent que les entreprises qui en pâtissent le plus sont celles de petite taille ainsi que celles partiellement exportatrices.

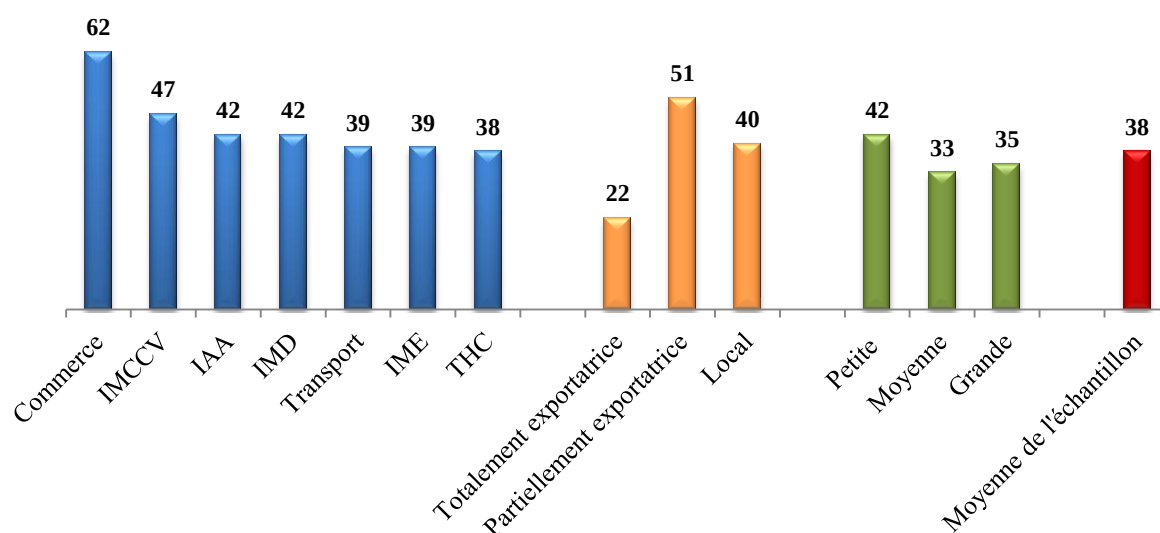
Graphique.17. Entreprises considérant la concurrence déloyale et pratiques anticoncurrentielles comme contrainte majeure (en%)



En plus de ces pratiques, les entreprises opérant dans le respect des règles du marché dénoncent **le marché parallèle** qui est considéré par 38% des enquêtés comme obstacle sévère pour leur développement.

Des croisements avec les secteurs, montrent que les entreprises qui pâtissent le plus du marché parallèle sont celles opérant dans les IMCCV, les IAA et les IMD, au niveau de l'industrie, et dans le commerce et le transport, pour les services. Les résultats par taille et ceux par régime laissent déduire que ce sont aussi les entreprises de petite taille et celles partiellement exportatrices qui dénoncent le plus ce genre de pratiques.

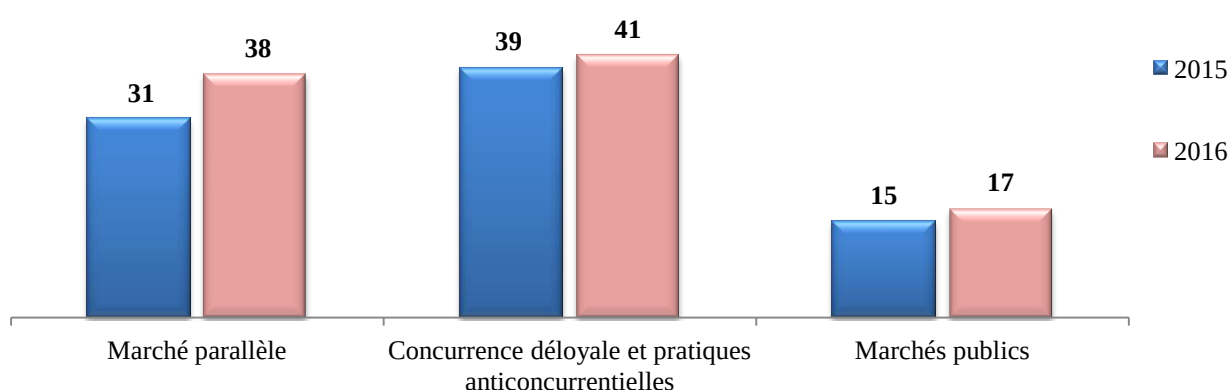
Graphique.18. Entreprises considérant le marché parallèle comme contrainte majeure (en %)



La concurrence déloyale et les pratiques anticoncurrentielles ainsi que le marché parallèle s'accroissent davantage

Certes, de telles pratiques ne datent pas d'aujourd'hui mais remontent à des dizaines d'années, mais il semble que, pour certains, le contexte économique, politique et social que connaît la Tunisie après la révolution a constitué un terrain favorable pour aller de l'avant dans le non respect des règles du marché. En effet et par rapport aux résultats des enquêtes précédentes, il ne semble pas y avoir une amélioration de la situation.

Graphique 19. Entreprises considérant les pratiques dans le marché comme obstacle majeur pour leur développement (en %)



L'aggravation concerne surtout le marché parallèle et, à un degré moindre, la concurrence déloyale et les pratiques anticoncurrentielles.

Il importe de souligner, à ce niveau, que le développement du marché parallèle en liaison avec la contrebande ne nuit pas seulement aux entreprises, mais génère aussi des pertes énormes pour le budget de l'Etat.

A ce titre, une étude de la Banque Mondiale sur le commerce frontalier a révélé que la Tunisie enregistre chaque année 1,2 milliards de pertes, dont 500 millions de dinars en droits de douanes. La contrebande, un phénomène qui a toujours été présent, mais qui a connu une explosion depuis la révolution de 2011, aggrave, selon la Banque Mondiale, les difficultés budgétaires du pays.

Dans cette étude, la valeur du commerce frontalier entre la Tunisie et les deux pays voisins à savoir l'Algérie et la Libye est estimée à 1.8 milliard de dinars; Un chiffre représentant plus de la moitié de la valeur du commerce officiel avec la Libye et supérieur à celui avec l'Algérie;

Malgré ces répercussions négatives, le traitement du commerce parallèle reste délicat dans la mesure où il constitue un moteur économique dans les régions frontalières.

A ce titre, dans son rapport sur la Tunisie, **International Crisis Group** (ICG) analyse d'ailleurs la délicatesse de la situation des frontières et des réseaux de contrebande. Il démontre que le phénomène de la contrebande n'est pas nouveau, et est surtout délicat à traiter dans la mesure où dans les régions reculées du pays, le commerce parallèle est souvent le moteur économique de toute la région.

Dans le même registre et comme le souligne **Gael Raballand**, économiste à la Banque Mondiale, “ A Ben Guerdane, environ 20 % de la population active se livreraient au marché noir faisant de ce secteur la locomotive économique de la région”. D'où la difficulté pour le gouvernement de passer à une stratégie répressive de ce phénomène.

Dans le même sens, l'analyste au ICG **Michael Ayari** explique “qu'en l'absence d'investissement public dans les régions reculées, la contrebande offre des sources de revenus et freine l'exode rural”. Partant, on peut déduire que même si la contrebande et le commerce parallèle représentent un enjeu sécuritaire et économique pour la Tunisie, les pouvoirs publics ne peuvent pas passer à l'offensive pour éradiquer le phénomène, de peur de faire face à des troubles sociaux et la solution serait donc de limiter l'ampleur du trafic tout en améliorant les conditions de vie des populations vivant dans les zones frontalières.

Pour **les marchés publics** et bien que la perception y afférente semble moins alarmante que pour les autres pratiques, il n'en demeure pas moins qu'ils représentent un champ fertile pour la prolifération des pratiques anticoncurrentielles, notamment le truquage des offres. De telles pratiques ne nuisent pas seulement aux entreprises appliquant les règles du marché, mais vont aussi à l'encontre de l'efficacité des achats publics et de la concrétisation des fondements de la bonne gouvernance.

En effet, les pratiques anticoncurrentielles, notamment la soumission concertée dans les marchés publics, sont néfastes, car elles provoquent une majoration artificielle du prix payé par l'administration pour acheter des biens et des services.

8. Procédures administratives et système judiciaire

Une perception plus négative

Les procédures administratives et le système judiciaire ont vu leur indicateur partiel régresser en passant de 68,4 en 2015 à 63,5 en 2016. Les résultats pour les différentes composantes de ce facteur montrent que la détérioration de la perception a touché aussi bien les formalités administratives que le système judiciaire.

S'agissant **des procédures administratives** notamment celles nécessaires pour la création d'entreprises ou pour obtenir des autorisations, le recul de leur indicateur de perception reflète la complexité des procédures administratives et la longueur des délais qui leur sont consacrées.

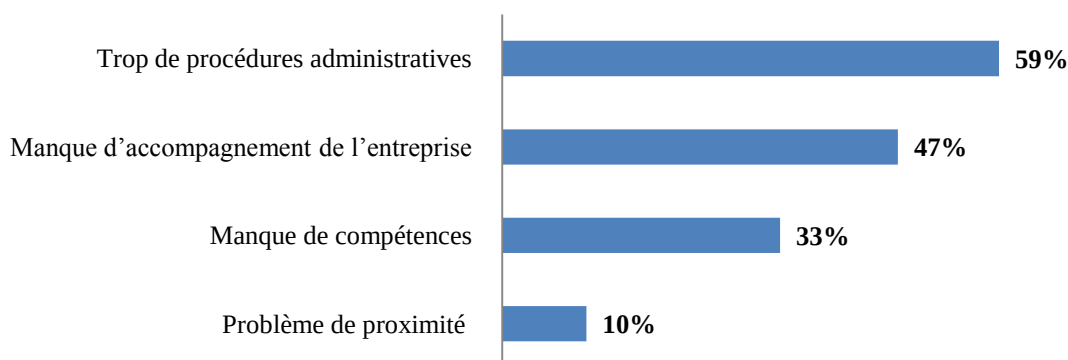
Les formalités sont de plus en plus lourdes...

A ce niveau, 23% des répondants ont déclaré que ces formalités constituent une contrainte majeure entravant le développement de leurs activités (contre 14% en 2015). Ces résultats corroborent ceux publiés dans le rapport “Doing Business 2017” qui présente des indicateurs quantitatifs sur la réglementation des affaires de 190 économies. Ce rapport montre que pour créer une entreprise en Tunisie, il faut accomplir 9 procédures nécessitant un délai de 11 jours. La Tunisie occupe, ainsi, dans le domaine “création d’entreprise” la 103^{ème} position à l’échelle mondiale (contre la 91^{ème} position dans le rapport 2016) derrière l’Egypte (39^{ème}), le Maroc (40^{ème}) et la Roumanie (62^{ème}). En fait, faut-il rappeler, à ce titre, que depuis la parution du premier rapport Doing Business en 2003, la Tunisie n’a réduit ni le nombre de procédures, ni les délais nécessaires pour les accomplir, ce qui explique la dégradation remarquable de son classement dans ce domaine.

...et plusieurs structures d’appui en sont taxées

Dans ce même registre, la lourdeur des procédures administratives semble être la principale raison d’insatisfaction quant aux services rendus par plusieurs structures d’appui mises à la disposition des entreprises aussi bien en pré-démarrage qu’en démarrage et développement.

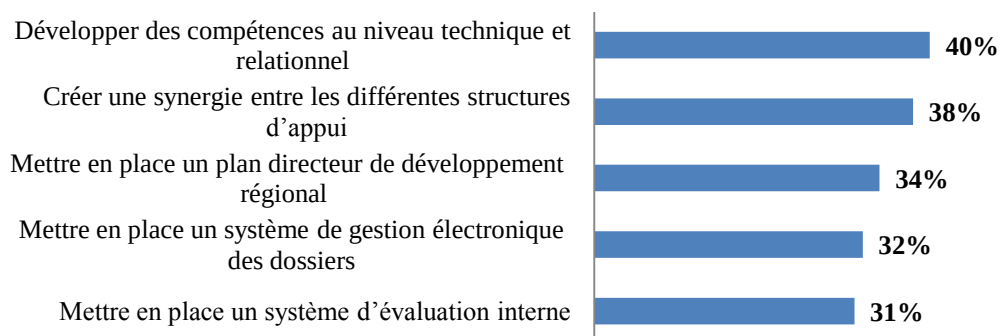
Graphique.20. Les raisons d'insatisfaction quant aux structures d'appui



Certes, plusieurs actions permettraient d'améliorer les services rendus par ces structures d'appui, mais les plus évoquées par les entreprises enquêtées en tant qu'actions urgentes sont, d'abord, la formation et développement des compétences aussi bien au niveau technique qu'au niveau relationnel et, ensuite, la création d'une synergie entre les équipes de travail des différentes structures d'appui.

Par contre, et avec tout ce qu'elle peut avoir d'effets positifs sur l'allègement des procédures administratives, en assurant la gestion électronique des dossiers et en identifiant les points de blocage, l'action de mise en place d'un système de workflow n'est proposée que par 32% des entreprises.

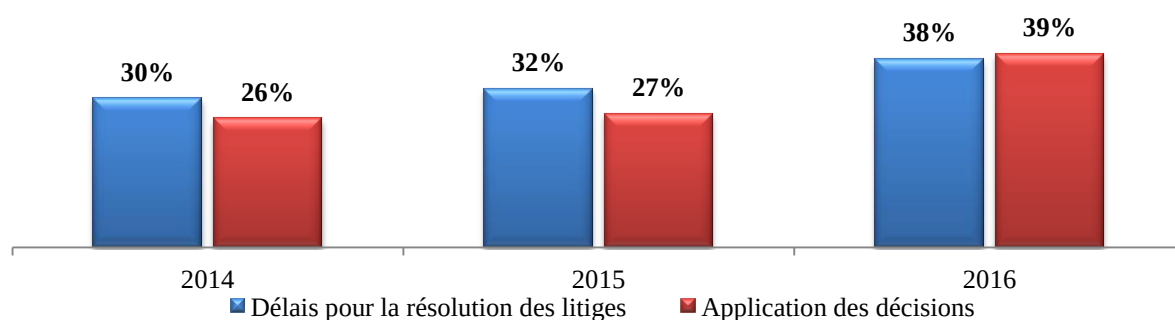
Graphique.21. Actions urgentes pour améliorer les services rendus par les structures d'appui



Une perception plus défavorable aussi pour le système judiciaire

Concernant **le système judiciaire**, une part importante des entreprises estime que les délais de résolution des litiges commerciaux sont longs et que l'application des décisions judiciaires reste encore difficile. La comparaison des résultats de l'enquête pour les dernières années laisse déduire que les perceptions des chefs d'entreprise sont devenues plus défavorables et ce, aussi bien au niveau des délais pour la résolution des litiges commerciaux qu'au niveau de l'application des décisions de la justice.

Graphique.22.Entreprises considérant le système judiciaire comme contrainte majeure

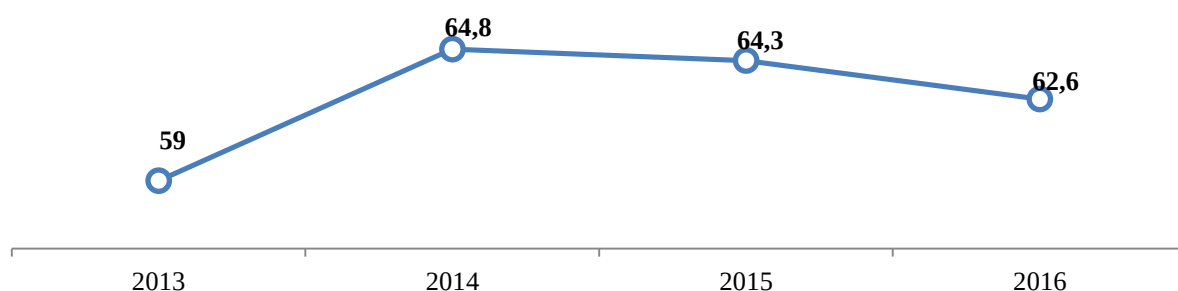


9. Fiscalité et charges sociales

Une perception qui continue à se dégrader

L'indicateur de perception relatif à ce facteur a accusé, lui aussi, un recul pour descendre à 64,0 en 2016 contre 65,5 en 2015. Cette baisse est expliquée, notamment, par celle de l'indicateur de perception de la fiscalité comme le montre le graphique suivant.

Graphique.23.Indicateur de perception de la fiscalité



En effet, le système fiscal tunisien a toujours été considéré comme contrainte majeure à plus d'un titre. D'ailleurs, toutes les études ont montré qu'il ne tend pas vers les quatre piliers de l'exemplarité à savoir l'efficacité, l'équité, la transparence et la globalité et demeure encore complexe, ce qui a engendré un manque de confiance entre les autorités et les contribuables et a favorisé l'évasion fiscale.

...et la grande réforme fiscale tarde à arriver

Cependant, malgré ce diagnostic la réforme réclamée par l'écrasante majorité des Tunisiens, depuis le soulèvement du 14 janvier 2011, accuse un retard important en dépit des quelques mesures contenues dans les lois des finances.

Rappelons, à ce niveau, que dans le cadre d'un travail important pour déterminer les principales réformes à engager par la Tunisie durant la période 2016-2020, un volet a été réservé à la fiscalité et

les principales propositions de réforme y afférentes concernent l'administration fiscale (Voir encadré).

Ce retard dans l'application de la réforme serait compréhensible dans la mesure où toute réforme fiscale est le reflet et la traduction d'une vision bien définie, c.à.d. la représentation de tout un projet politique et fiscal bien déterminé, ce qui n'est pas le cas actuellement en Tunisie.

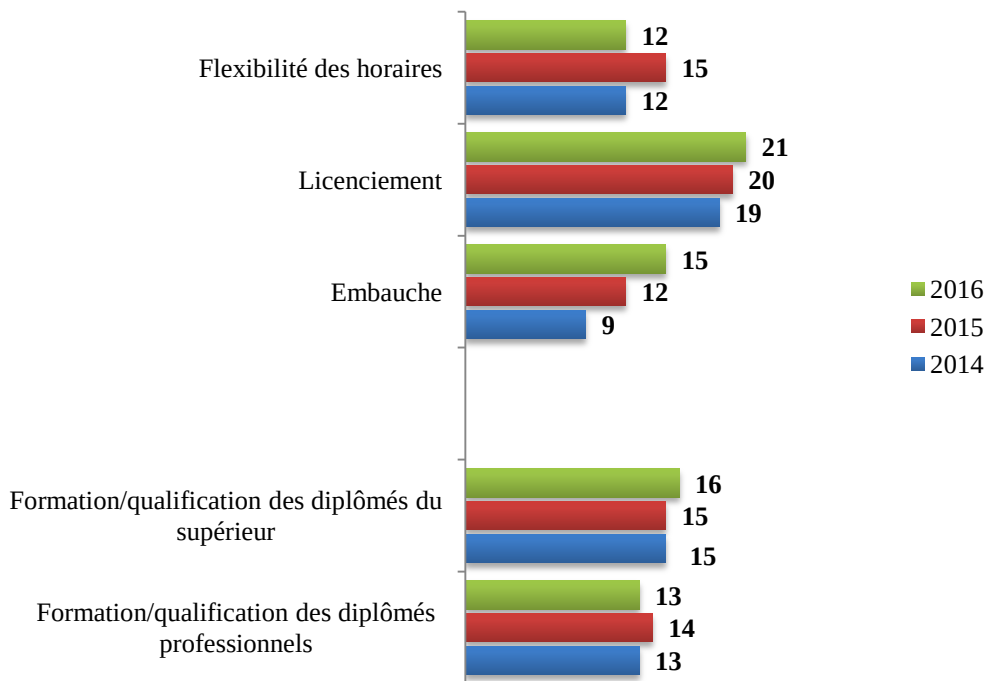
En effet, vu l'instabilité politique que traverse le pays depuis la révolution et étant bousculés par les différentes échéances et contraintes de composer avec des délais extrêmement courts, les différents gouvernements qui se sont succédés et plus précisément le gouvernement d'union nationale, n'a pas eu le temps matériel de présenter un projet politique complet qu'il puisse traduire dans une loi de finances.

Certes, des mesures ont été adoptées et des ajustements ont été apportés au niveau de certaines lois de finances. Cependant, ces mesures et ajustements n'ont pas permis d'atteindre les objectifs tant escomptés en matière de transparence, de lutte contre la fraude et l'iniquité fiscale. Au contraire, nous avons constaté des effets pervers. Ce qui confirme, encore une fois la nécessité et l'urgence d'inscrire la réforme dans un contexte d'orientation économique et politique générale.

10. Ressources humaines

Reflétant le point de vue des chefs d'entreprise sur la formation et la qualification de la main d'œuvre ainsi que sur la flexibilité du code du travail, l'indicateur relatif à ce domaine a accusé une baisse en descendant à 74,8 en 2016 contre 76,7 en 2015. Cette baisse traduit la perception plus défavorable en 2016 qu'en 2015 portée par les chefs d'entreprises non seulement sur les volets relatifs au code du travail (embauche, licenciement et flexibilité des horaires du travail), mais aussi sur ceux afférents à la formation et la qualification des employés en particulier les diplômés professionnels.

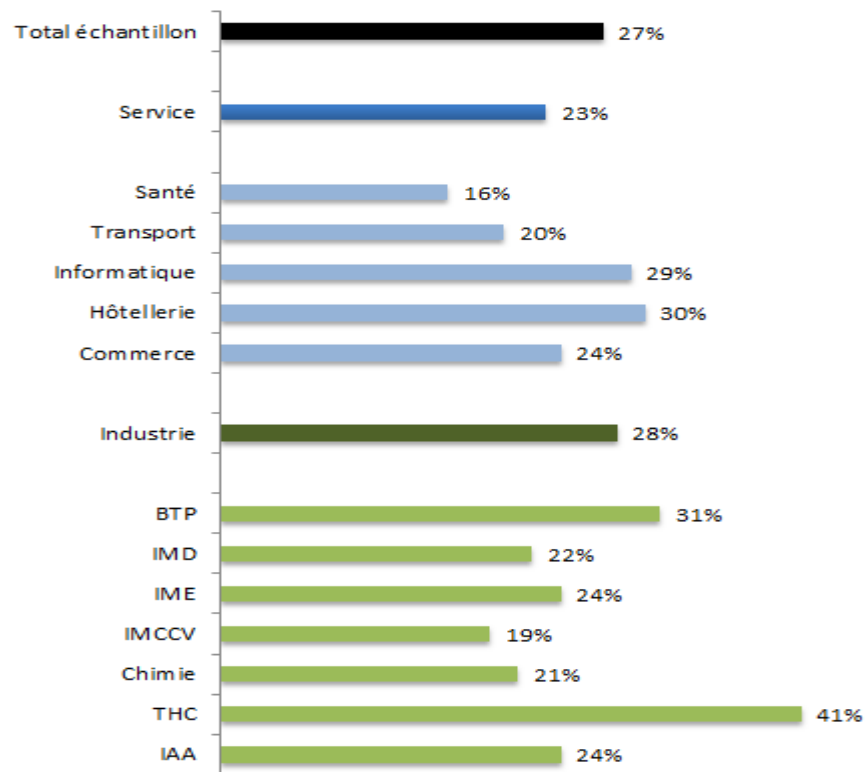
Graphique.24. Entreprises non satisfaites du code du travail et de la formation des employés (en%)



Un déficit d'emploi en techniciens supérieurs et en ouvriers qualifiés

Dans ce cadre, de plus amples investigations font ressortir que plus du quart des entreprises enquêtées déclarent être en situation de déficit d'emploi notamment en ce qui concerne les techniciens supérieurs et les ouvriers qualifiés. Les croisements par secteur montrent que ce déficit est plus marqué au niveau du THC et du BTP pour l'industrie et au niveau de l'hôtellerie et de l'informatique pour les services.

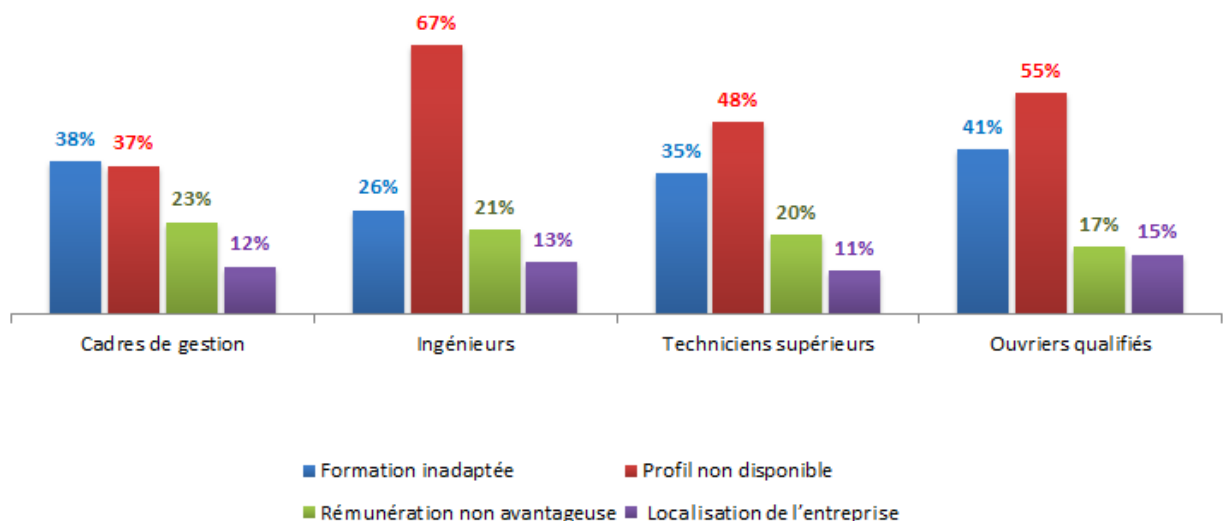
Graphique.25. Entreprises en situation de déficit d'emplois par secteur



...et la formation inadaptée en serait la principale raison

Interrogées sur les causes de ce déficit, les parts les plus importantes des entreprises concernées attribuent ce manque surtout à la formation inadaptée et au profil non disponible et ce, indépendamment des catégories d'emploi.

Graphique.26. Causes du déficit d'emploi



A ce titre, partant du fait que la formation professionnelle est considérée comme axe important pour soutenir le développement économique et sachant que la Tunisie a engagé des réformes dans ce

domaine et a conduit des programmes pour structurer le dispositif de formation, l'on se demande qu'est ce qui explique une telle défaillance et comment y remédier?

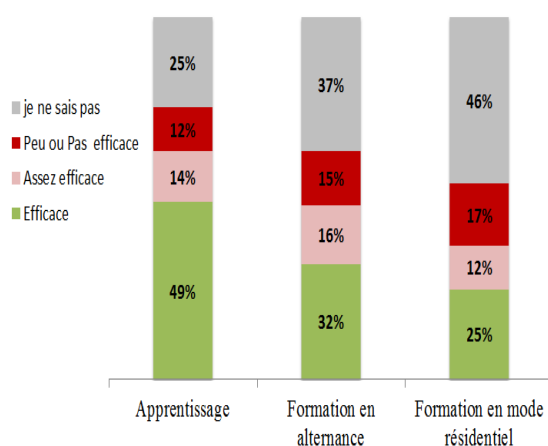
Pour répondre à ces questions, un module spécifique à la formation professionnelle publique a été introduit dans l'enquête 2016 et ce, à travers, d'une part, des questions adressées aux entreprises concernant les modes de formation professionnelle et, d'autre part, un questionnaire adressé aux centres publics de formation professionnelle et traitant de plusieurs aspects relatifs au dispositif de formation professionnelle en vigueur.

Les réponses recueillies sont fort intéressantes dans la mesure où aussi bien les entreprises que les centres de formation se partagent les mêmes perceptions sur plusieurs aspects.

Ainsi, au sujet de ***l'efficacité des différents modes de formation*** dispensés dans les centres, les deux types d'interrogés (entreprises économiques et centres) attribuent une meilleure perception pour la formation en alternance et la formation par apprentissage que pour la formation en mode résidentiel, laissant déduire que plus l'apprenant passe du temps dans l'entreprise mieux serait son efficacité sur le plan pratique.

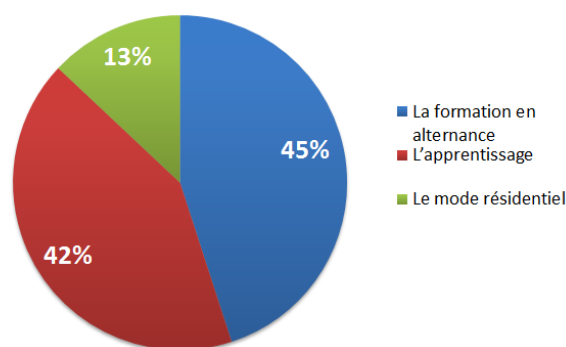
Graphique.27.Perception de l'efficacité des modes de formation

Selon votre expérience, veuillez indiquer le degré d'efficacité de chacun des modes de formation professionnelle suivants



Source: Enquête compétitivité 2016

Selon votre expérience, lequel des 3 modes de formation suivants vous paraît le plus efficace en matière d'employabilité et d'insertion dans le marché du travail ?



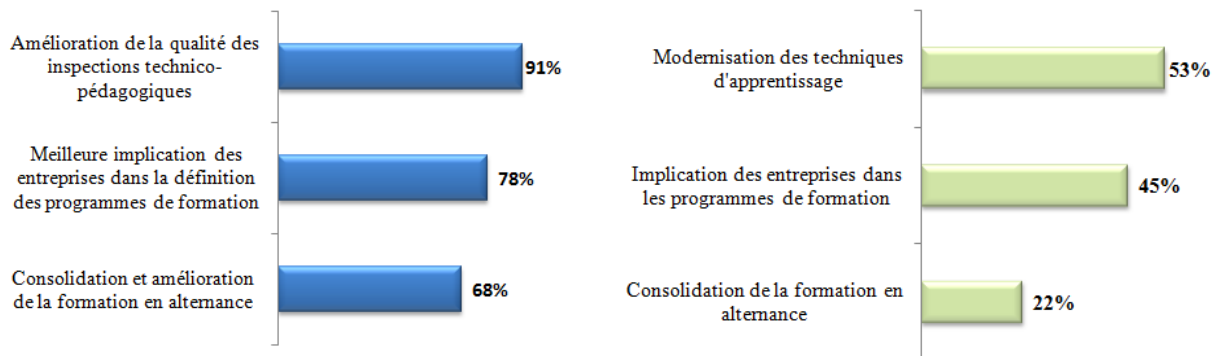
Source: Enquête Formation Professionnelle 2016

Concernant ***les actions à entreprendre pour améliorer le dispositif de formation***, les réponses recueillies mettent en évidence l'importance que revêt la participation du tissu économique dans la définition des programmes de formation à dispenser aux apprenants. Ainsi, une plus grande implication des entreprises dans ce domaine est demandée aussi bien par les centres de formation que par les entreprises elles mêmes.

Graphique 28. Actions à adopter pour améliorer le dispositif de formation

Vision des centres de formation

Vision des entreprises



Rappelons, à ce niveau, que depuis 2012 et dans le cadre d'une vision globale et unificatrice du système national de développement des ressources humaines, la formation professionnelle a fait l'objet d'une large concertation avec les divers acteurs et partenaires. Le but de cette concertation étant d'élaborer un projet de réforme globale permettant au dispositif national de formation professionnelle de jouer pleinement son rôle dans la préparation des qualifications, la satisfaction des besoins en compétences et en formation et la réponse aux aspirations aussi bien des individus que des entreprises, des régions et de toute la société. Partant et sachant que cette concertation a fait l'objet d'un congrès en 2013, il apparaît légitime de s'interroger sur la réalisation des actions définies dans la stratégie 2014-2018 arrêtée pour la formation professionnelle.

11. Infrastructure

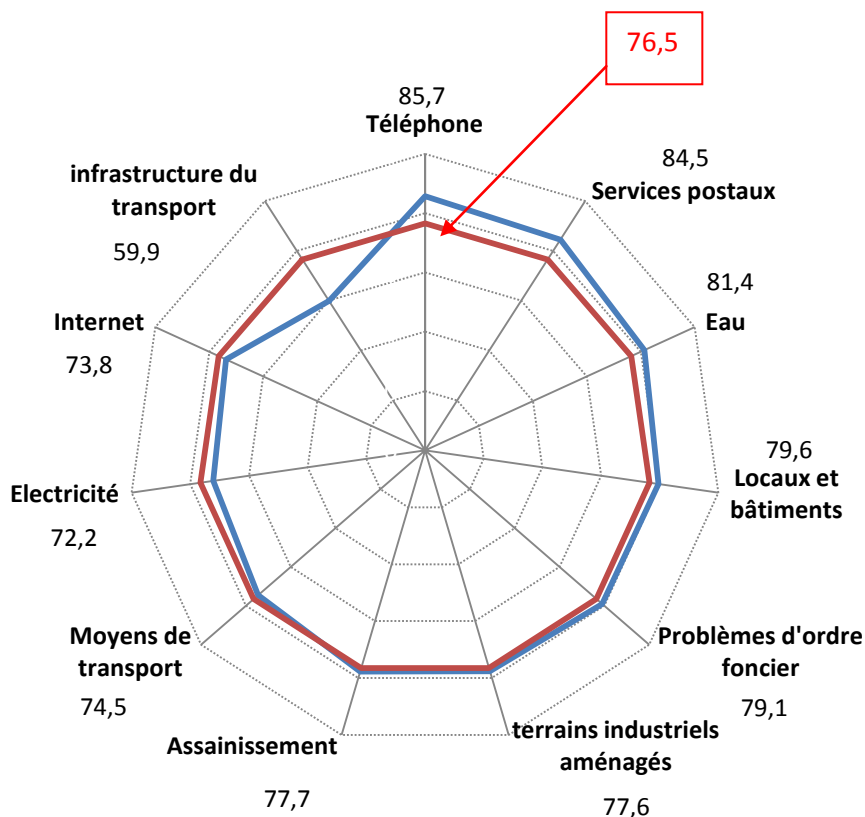
Il est reconnu que les infrastructures avec tout ce qu'elles comportent comme réseaux d'énergie, d'eau, de transport et de télécommunications jouent un rôle crucial dans le fonctionnement de l'économie et constituent une condition préalable au développement économique et social.

Cependant, en Tunisie, étant donnée la nature des réseaux existants d'infrastructure et plus particulièrement au niveau régional, ce volet semble constituer un élément de discrimination et de disparité.

En effet et même si les résultats de l'enquête compétitivité 2016 font ressortir que sur les onze domaines retenus dans l'élaboration de l'indicateur du climat des affaires, les appréciations recueillies montrent une meilleure satisfaction pour l'infrastructure par rapport aux autres volets (avec un indicateur de 76,5% en 2016 et 79% en 2015), il n'en demeure pas moins que certaines insuffisances sont à soulever au niveau de certaines composantes de ce facteur notamment dans les régions de l'intérieur.

A ce titre et à l'instar des résultats de l'enquête 2015, l'analyse par composante fait ressortir, les mêmes sous indicateurs qui affectent négativement la perception portée à l'infrastructure. Il s'agit de l'internet, des services de l'électricité, des moyens de transport et surtout de son infrastructure.

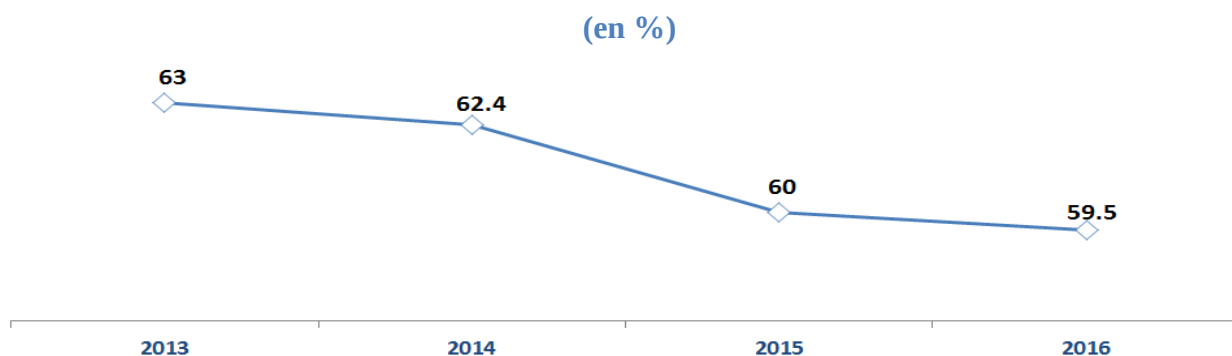
Graphique 29. Indicateurs de perception de l'infrastructure



S'agissant de l'internet et de l'électricité, les raisons d'insatisfaction résident essentiellement dans le coût élevé et le nombre de coupures qui affectent la qualité de ces services.

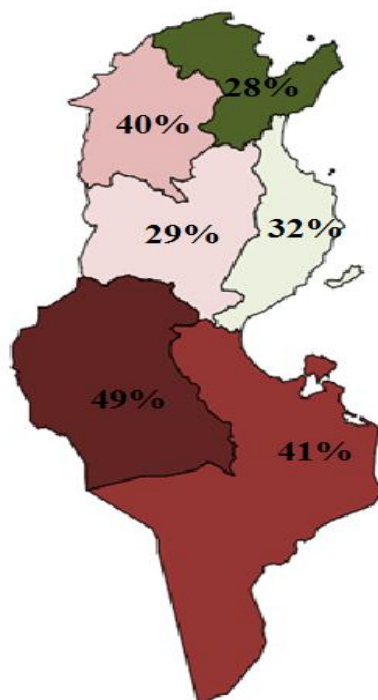
Quant à l'indicateur relatif à l'infrastructure du transport, il ne cesse de baisser pour atteindre la valeur de 59,5% en 2016 dénotant ainsi une perception de plus en plus négative des chefs d'entreprise sur la qualité de l'infrastructure existante.

Graphique 30. Evolution de l'indicateur de perception de l'infrastructure du transport



L'analyse des résultats par région, montre que la qualité de l'infrastructure du transport laisse à désirer surtout pour les entreprises installées dans le Sud et l'Ouest du pays comme les gouvernorats. Ces résultats vont de paire avec le classement des gouvernorats du pays selon l'indice de développement régional (IDR) de 2015 qui montre que les gouvernorats de Jendouba, Kef et Siliana figurent parmi les dix dernières positions, entre autres à cause de la fragilité de l'infrastructure dans ces régions.

Graphique 31. Entreprises considérant l'infrastructure du transport comme contrainte majeure par régions



II. Compétitivité et performances des entreprises

1. La compétitivité des entreprises

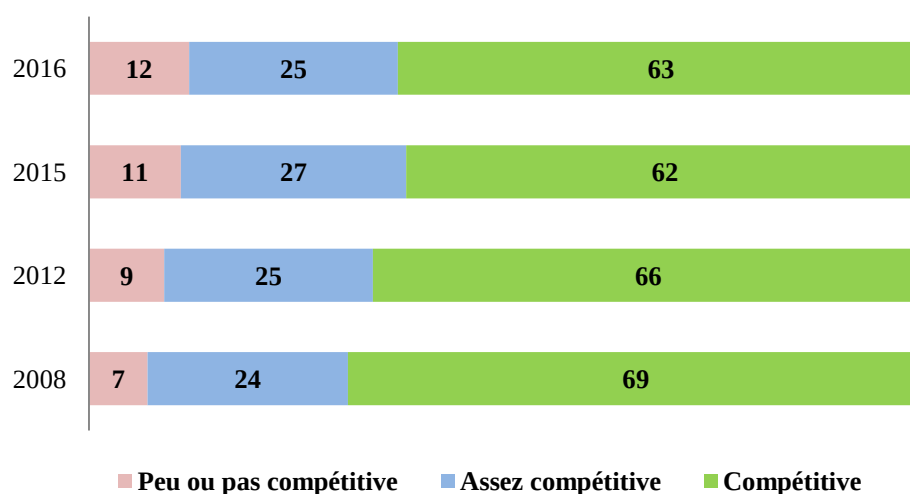
La compétitivité de l'entreprise ne dépend pas uniquement de l'environnement externe dans lequel elle évolue, mais elle est aussi tributaire de son propre effort de prospection de nouveaux marchés, de diversification des produits, de sa dynamique en matière d'innovation, de valorisation des ressources humaines...etc. ; soit de toutes les actions et stratégies visant la création de richesses aussi

bien matérielles qu'immatérielles. Dans ce cadre, l'analyse sera focalisée, dans ce qui suit, sur la perception du positionnement compétitif de l'entreprise ainsi que sur les stratégies qu'elle a adoptées pour faire face à la concurrence et pérenniser son activité.

Un léger recul du pourcentage des entreprises qui se considèrent compétitives

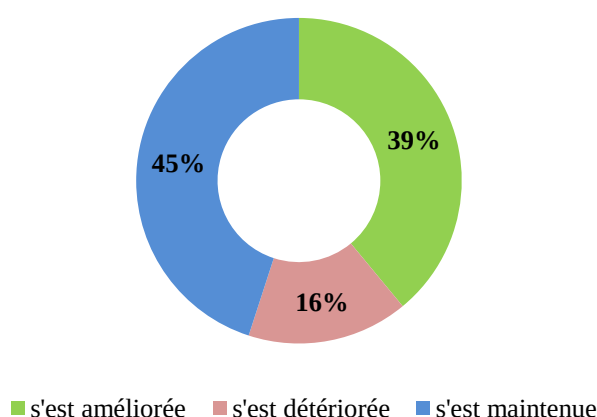
La perception des chefs d'entreprise quant à leur position compétitive par rapport à leurs concurrents est plutôt favorable malgré un léger recul relevé en comparaison avec les résultats des enquêtes précédentes. En effet, 63% des entreprises enquêtées se considèrent compétitives en 2016 contre 69% en 2008.

Graphique 32. Perception de la position compétitive (en %)



Plus encore, seuls 16% des entreprises ont déclaré que leur position compétitive s'est détériorée par rapport à leurs concurrents au cours de l'année 2016. Pour le reste des entreprises enquêtées, la position compétitive s'est maintenue, voire même améliorée au cours de la même période.

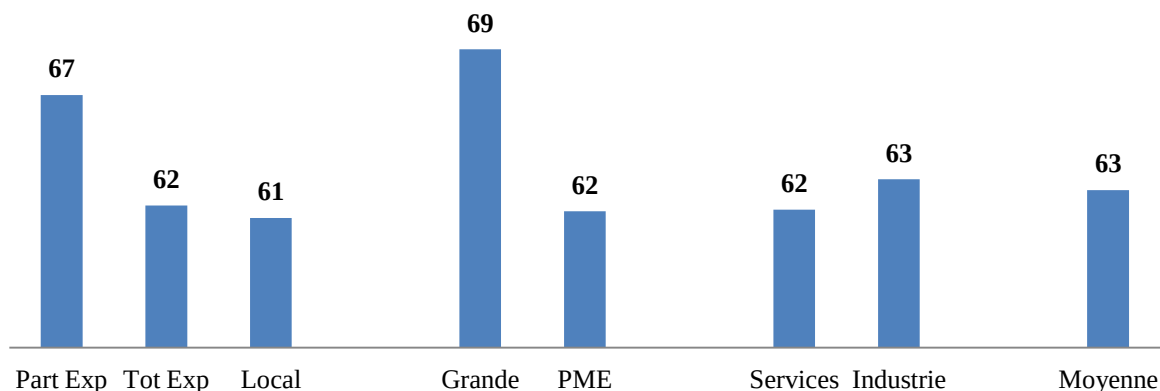
Graphique 33. Evolution de la position compétitive en 2016



Les investigations effectuées selon la taille et le régime révèlent, à l’instar des enquêtes précédentes, que ce sont les entreprises partiellement exportatrices (67%) et celles de grande taille (69%) qui s’estiment les plus compétitives.

Quant à l’analyse sectorielle, elle fait ressortir que les entreprises qui se considèrent compétitives sont plus prépondérantes au niveau du secteur de l’IME (71%) et de la chimie (67%) pour l’industrie manufacturière et des assurances (100%) et des conseils ingénierie (77%) pour le secteur des services.

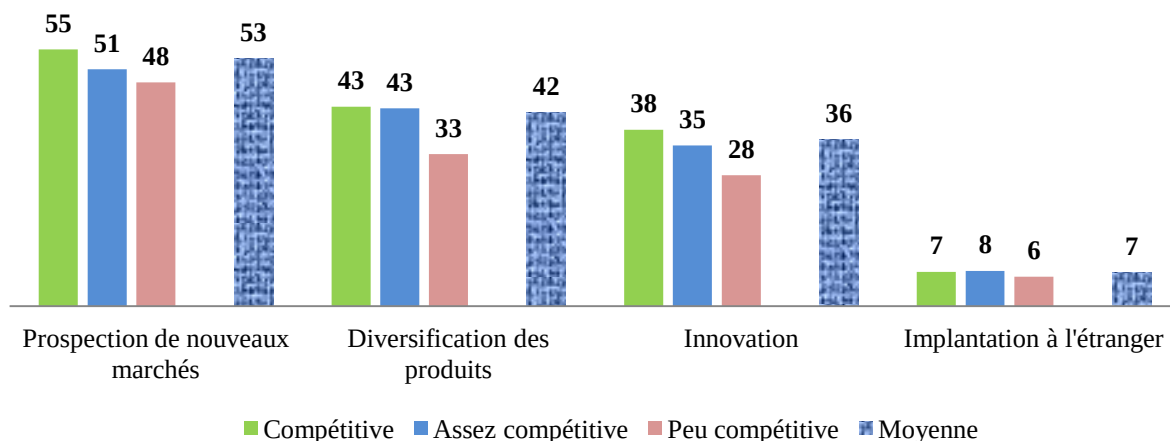
Graphique 34. Entreprises se considérant compétitives (en %)



Quelles sont les actions menées par l’entreprise pour renforcer sa compétitivité et faire face à la concurrence?

Pour renforcer leur compétitivité, les réponses recueillies montrent que les entreprises se sont davantage engagées dans des actions et stratégies ayant pour objectif de prospecter de nouveaux marchés (53%), diversifier leurs produits (42%) et innover (36%). L’effort est encore plus marqué pour les entreprises qui se considèrent compétitives.

Graphique 35. Entreprises ayant engagé des actions pour améliorer leur compétitivité (en %)



Une question se pose : est-ce que l'entreprise parvient à traduire concrètement son niveau de compétitivité par des performances ?

La mise en relation entre performance et niveau de compétitivité permet à l'entreprise de construire une stratégie d'amélioration de ses performances en portant l'accent sur des aspects généralement négligés.

2. Les performances des entreprises

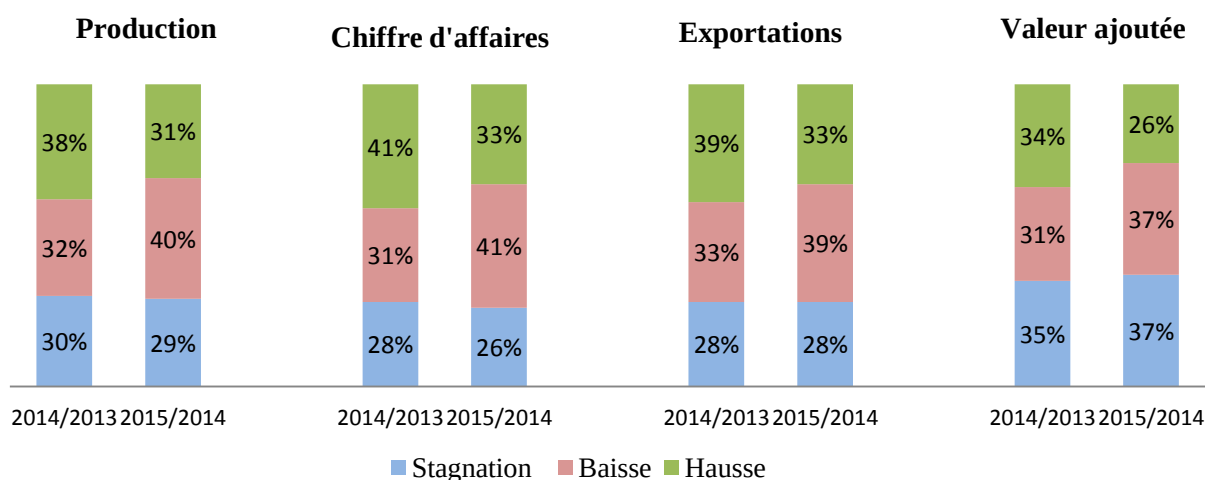
La performance de l'entreprise est un concept multidimensionnel. Pour l'apprécier, il est nécessaire d'effectuer des mesures au niveau économique, commercial, productif et social.

Dans ce cadre, l'enquête annuelle sur le climat des affaires a porté un intérêt particulier à l'évaluation et à l'analyse de la performance des entreprises sur la base de l'évolution de ses indicateurs d'activité.

Un fléchissement des indicateurs de performance en 2015 par rapport à 2014

Les résultats de l'enquête 2016 confirment le fléchissement économique qu'a connu la Tunisie en 2015 (taux de croissance 0,8% contre 2,3% en 2014). En effet, ils font ressortir que la part des entreprises déclarant une baisse aussi bien au niveau de la production /activité, du chiffre d'affaires, des exportations que de la valeur ajoutée a augmenté et ce, au détriment des entreprises révélant de bonnes performances.

Graphique 36. Evolution des indicateurs d'activité

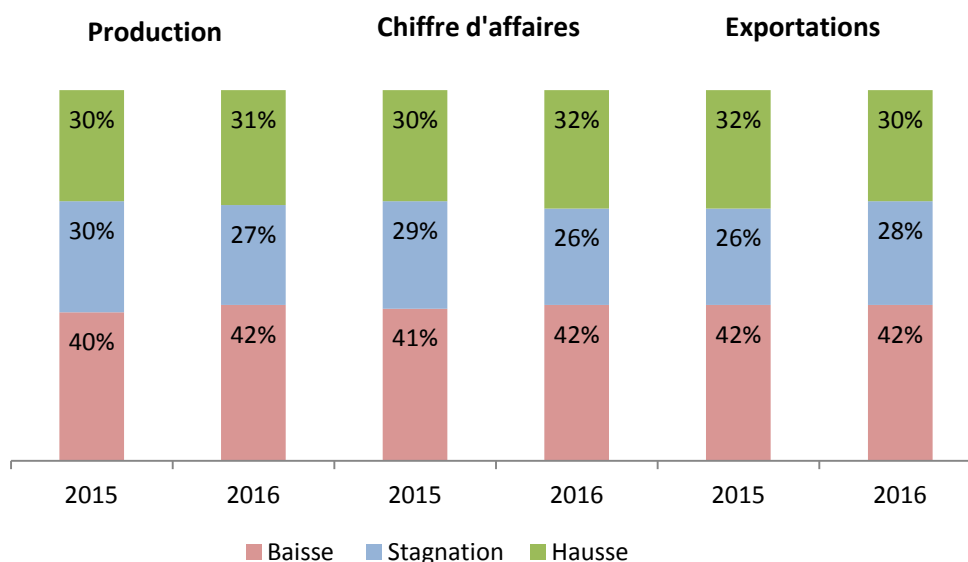


Une analyse plus fine montre que les grandes entreprises, celles opérant dans le secteur des services ou celles qui exportent sont celles qui ont vu le plus leurs indicateurs de performance évoluer vers la hausse et s'en sont, par conséquent, le mieux sorties.

Cette situation persiste pour le premier semestre 2016

Les indicateurs de performances ont connu au 1^{er} semestre 2016 la même tendance par rapport à la même période de 2015, comme en témoignent les réponses des enquêtés. En effet, l'on constate que le pourcentage des entreprises qui ont déclaré une baisse au niveau de leur production ou du chiffre d'affaires ou encore de leurs exportations est plus important que celui des entreprises ayant déclaré une hausse ou une stagnation.

Graphique 37. Evolution des indicateurs d'activité durant le 1^{er} semestre de l'année en cours par rapport au 1^{er} semestre de l'année précédente



Pour expliquer cet état, l'enquête compétitivité montre que les entreprises rencontrent encore des problèmes qui les entravent à réaliser une meilleure performance.

Des problèmes d'approvisionnement...

Parmi les entreprises œuvrant dans le secteur industriel, le commerce, l'hôtellerie et la santé, 48% déclarent avoir rencontré des problèmes d'approvisionnement en 2016. Ces problèmes consistent essentiellement dans la non disponibilité des matières premières (55%), dans les modalités de paiement (43%) et, à un degré moindre aux délais de livraison (39%). De telles difficultés ont poussé

32% parmi ces entreprises à recourir au sur-stockage avec tout ce qu'il peut générer comme surcoûts à l'entreprise dépassant 10% du chiffre d'affaires pour la moitié des entreprises concernées.

...et d'autres difficultés ont été derrière la suspension de la production au cours du 1^{er} semestre 2016

D'après les réponses recueillies, plusieurs problèmes ont été rencontrés en 2016 et ont été à l'origine de la suspension de la production/activité pour 16% des entreprises enquêtées et pour une période moyenne de 21 jours. Ces problèmes ont trait à l'insuffisance de la demande (53%), à l'approvisionnement (32%), aux grèves (16%) et à l'insécurité (9%).

Les entreprises dénoncent aussi le problème d'absentéisme...

Par ailleurs, un autre problème analysé plus haut dans la partie liée au climat social et qui a des conséquences directes sur les performances de l'entreprise et sa compétitivité a été soulevé par les entreprises enquêtées et qui n'est pas sans conséquences sur leurs performances. Il s'agit de l'absentéisme qui apparaît très répandu au niveau de nos entreprises (97% des entreprises enquêtées en sont concernées). Ce problème s'est accentué en 2015 avec un taux grim pant à 5,41% pour les entreprises enquêtées (contre 4,87% en 2014); soit en moyenne l'équivalent de 16,8 jours d'absence par employé par an (contre 13,5 jours en 2014). Le manque à gagner induit par l'absentéisme pour l'année 2015 a, de ce fait, presque doublé passant de 1,25% du chiffre d'affaires en 2014 à 2,01% d'après l'enquête. Pour l'industrie, le coût d'absentéisme s'élève à 2,71% du chiffre d'affaires et le THC est le secteur le plus touché avec un taux de 6,28% alors dans le secteur des services le taux atteint s'élève à 1,84% avec un maximum atteint par le secteur de la santé (3,81%).

A ce niveau et en se basant sur leur propre expérience, les entreprises pensent que le meilleur moyen pour motiver l'employé et réduire l'absentéisme serait les incitations financières en premier lieu, suivi de l'amélioration des conditions de travail¹.

En plus de l'environnement externe et des actions qu'elle mène dans sa stratégie compétitive, les performances de l'entreprise peuvent être affectées par d'autres facteurs, en l'occurrence de son ouverture sur le monde extérieur et de sa capacité à profiter au mieux des accords bilatéraux et multilatéraux que la Tunisie a signés ou devrait signer dans un avenir proche pour réussir son intégration au niveau mondial. D'où l'intérêt de voir dans ce qui suit la perception des entreprises sur l'accord de libre échange complet et approfondi avec l'Union Européenne notamment les attentes des chefs d'entreprise quant à ses effets sur leur compétitivité.

¹ Graphique.6. Le principal moyen pour motiver l'employé et réduire l'absentéisme

III. Perception de l'ALECA

Les négociations sur l'Accord de Libre Échange Complet et Approfondi (ALECA) entre la Tunisie et son principal partenaire commercial à savoir l'U.E ont démarré en Octobre 2015. Cet accord qui vise à approfondir le degré de libéralisation dans le contexte d'une économie mondialisée n'est autre que la suite de l'Accord d'Association signé en 1995 entre la Tunisie et l'UE aboutissant, en 2008, à l'instauration d'une zone de libre échange pour les produits industriels. Ces derniers ont connu un démantèlement des barrières douanières tarifaires s'étalant sur 12 ans. L'ALECA vient poursuivre, donc, ce processus en élargissant l'ouverture aux services, à l'agriculture et à l'investissement et en harmonisant les réglementations de l'environnement commercial, économique et juridique entre la Tunisie et l'UE. C'est dans ce contexte que l'enquête 2016 a introduit un module spécifique sur l'AA et l'ALECA pour recueillir la perception des chefs d'entreprise sur ces accords.

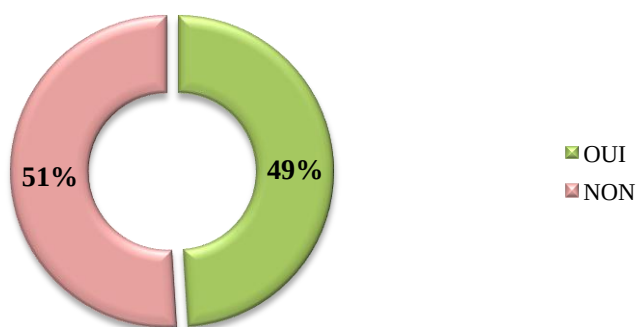
L'exploitation des réponses recueillies à leurs sujets soulèvent des interrogations à plus d'un titre.

1. La perception de l'accord d'association

La perception des chefs d'entreprise sur l'accord d'association de 1995 est mitigée

La perception de l'accord d'association de 1995 entre la Tunisie et l'UE par les chefs d'entreprise opérant dans l'industrie manufacturière semble mitigée dans la mesure où 51% considèrent que cet accord n'a pas affecté positivement leurs activités.

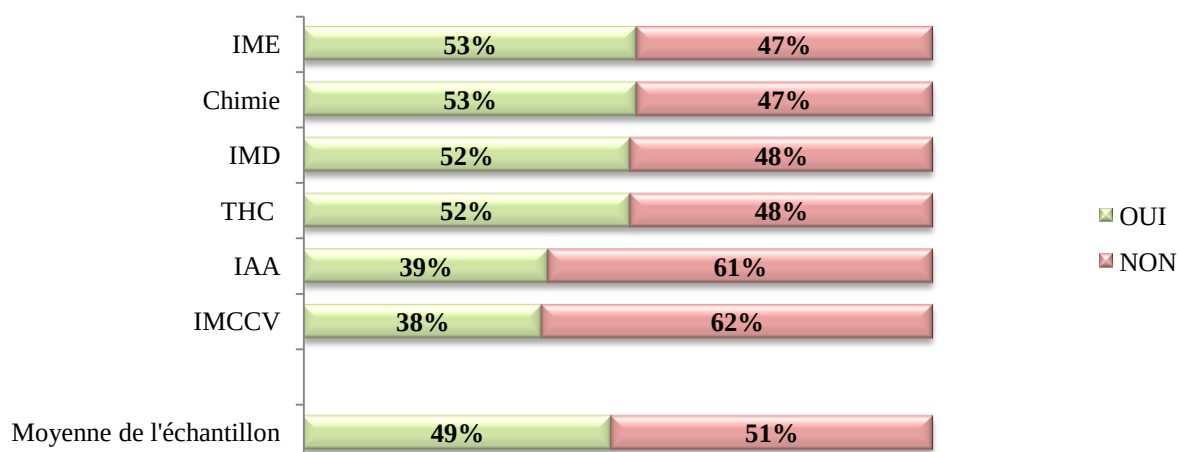
Graphique 38. Jugez-vous que l'accord d'association de 1995 avec l'UE ait affecté positivement votre activité ?



.....avec un impact plutôt négatif pour l'IAA et les IMCCV

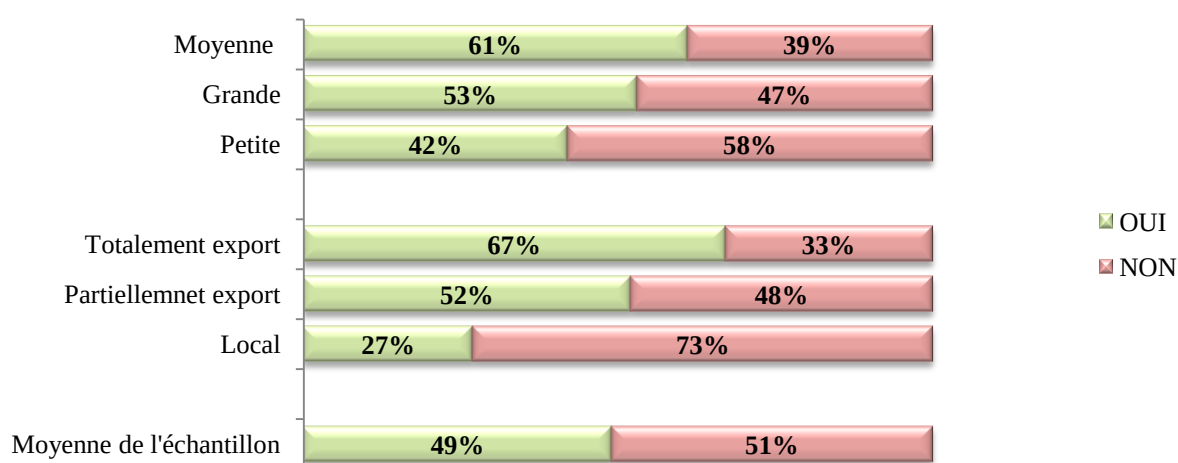
Au niveau sectoriel, les résultats montrent que la perception des entreprises opérant dans les secteurs des IAA et des IMCCV est plutôt défavorable alors que pour le reste des secteurs la perception est partagée entre l'impact positif et négatif de cet accord.

Graphique 39. Jugez-vous que l'accord d'association de 1995 avec l'UE ait affecté positivement votre activité (par secteur) ?



Quant aux résultats par taille et par régime, ils laissent dégager que ce sont surtout les entreprises de petite taille et celles opérant uniquement sur le marché local qui jugent que cet accord a impacté négativement leurs activités.

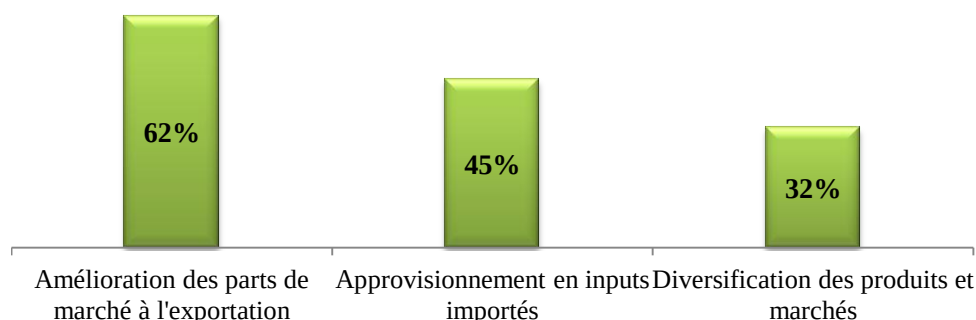
Graphique 40. Jugez-vous que l'accord d'association de 1995 avec l'U.E ait affecté positivement votre activité (par taille et par régime)?



Qu'il soit positif ou négatif, l'impact de l'accord d'association de 1995 a été le plus ressenti au niveau des parts de marché.

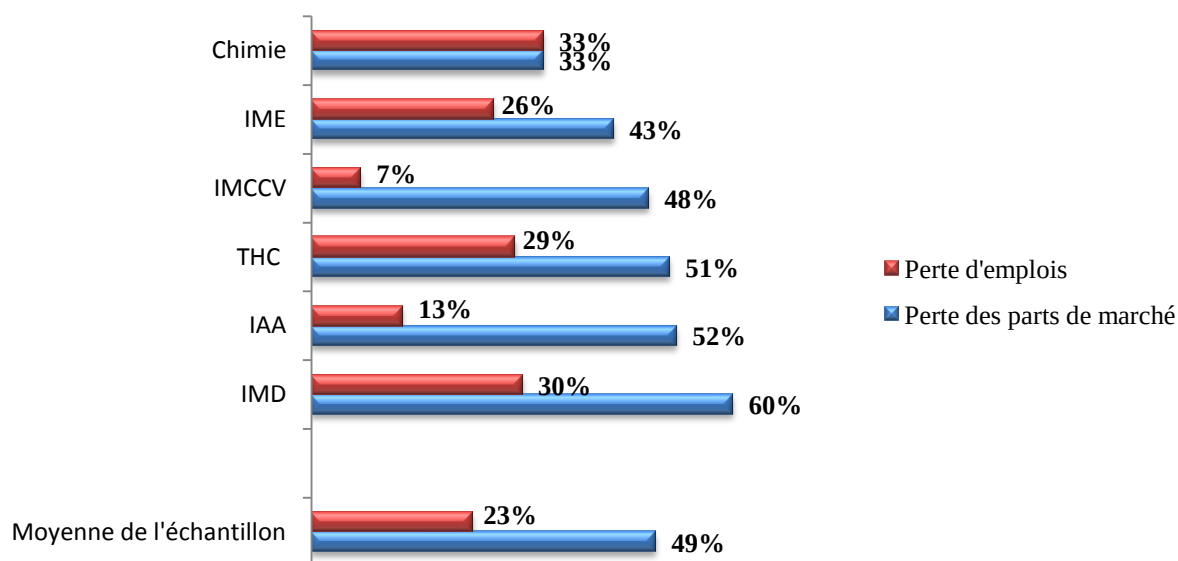
Les répercussions de l'accord d'association de 1995 sur l'activité des entreprises ont été abordées selon différents aspects. A ce titre, les réponses recueillies laissent déduire que l'effet positif de l'accord d'association de 1995 est ressenti, en premier lieu, à travers l'amélioration des parts de marché à l'exportation et, en second lieu, à travers l'approvisionnement en matières premières importées.

Graphique 41. Veuillez-indiquer comment l'accord d'association de 1995 avec l'U.E a affecté positivement votre activité



Quant à l'effet négatif de l'accord d'association de 1995, il est surtout perçu, par les entreprises concernées, à travers aussi la perte des parts de marché (49%) et, à un degré moindre, la perte de l'emploi (23%). Un tel résultat est encore plus perceptible au niveau sectoriel à l'exception des industries chimiques.

Graphique 42. Veuillez-indiquer comment l'accord d'association de 1995 avec l'UE n'a pas affecté positivement votre activité

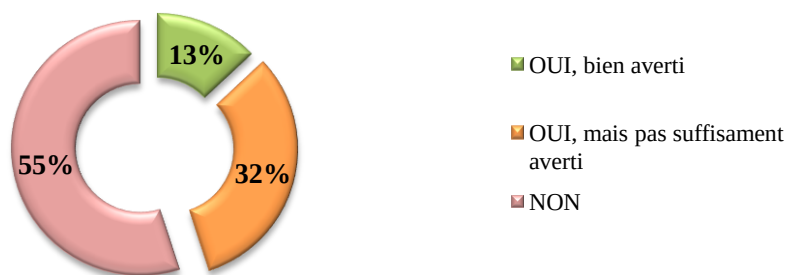


2. La perception de l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi

13% seulement des entreprises enquêtées connaissent l'ALECA et en sont bien averties

En dépit de l'importance du dispositif mis en place par les pouvoirs publics pour piloter le processus de négociation de l'ALECA (qui comporte, entre autres, deux commissions consultatives issues de la société civile), plus de la moitié des entreprises enquêtées déclarent qu'elles ne sont pas au courant de cet accord et seules 13% le connaissent et en sont bien averties.

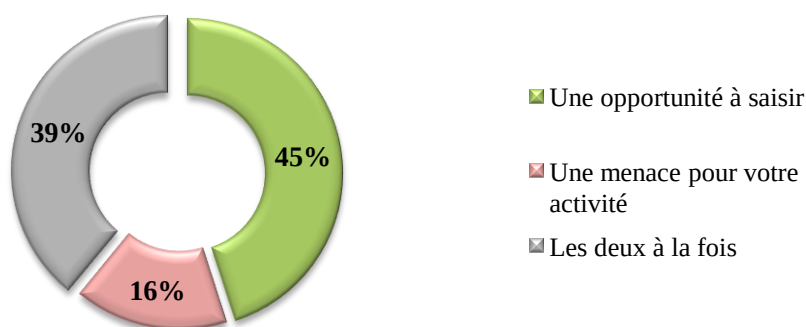
Graphique 43. Avez-vous entendu parler du projet de l’ALECA entre la Tunisie et l’U.E?



...et 45% de celles qui le connaissent le considèrent comme une opportunité à saisir

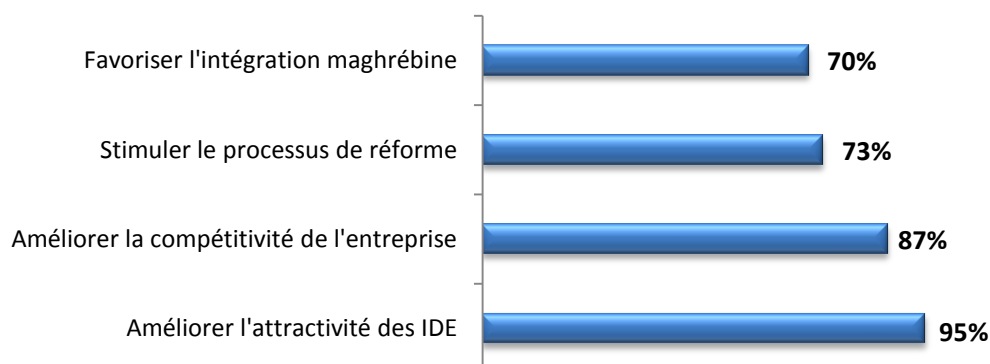
Pour les entreprises ayant entendu parler de l’ALECA, 45% considèrent cet accord comme une opportunité à saisir, 16% le perçoivent comme une menace et 39% sont départagées entre ces deux avis.

Graphique 44. Comment considérez-vous l’ALECA ?



Il est à souligner que les entreprises qui considèrent l’ALECA comme une opportunité, sont persuadées que cet accord permettrait de renforcer l’attractivité des IDE, d’améliorer leur compétitivité, d’accélérer le processus de réformes et de favoriser l’intégration maghrébine.

Graphique 45. Comment l’ALECA constitue-t-il une opportunité à saisir ?

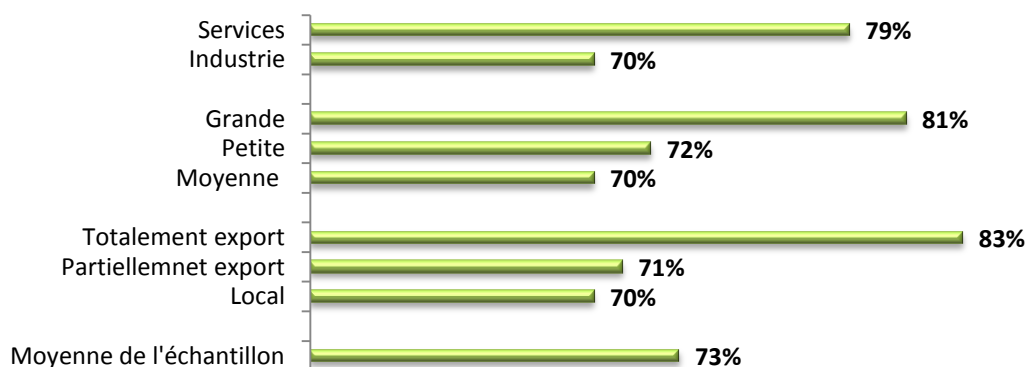


En ce qui concerne les entreprises qui considèrent l'ALECA comme une menace pour leurs activités (16%), la majorité d'entre elles déclarent que cet accord engendrerait des pertes d'emplois.

Parmi les entreprises qui sont averties sur l'ALECA (45% de l'échantillon), 73% sont d'accord pour sa signature

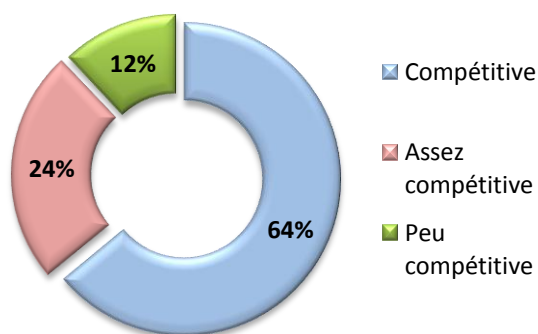
Par ailleurs et s'agissant de la signature éventuelle de l'ALECA, 73% des chefs d'entreprise qui sont au courant de cet accord affichent un avis favorable. De plus amples investigations montrent qu'une telle opinion est beaucoup plus exprimée par les entreprises de grande taille, par celles opérant dans le secteur des services et par celles totalement exportatrices.

Graphique 46. Entreprises averties de l'ALECA (45%) et affichant un avis favorable sur sa signature



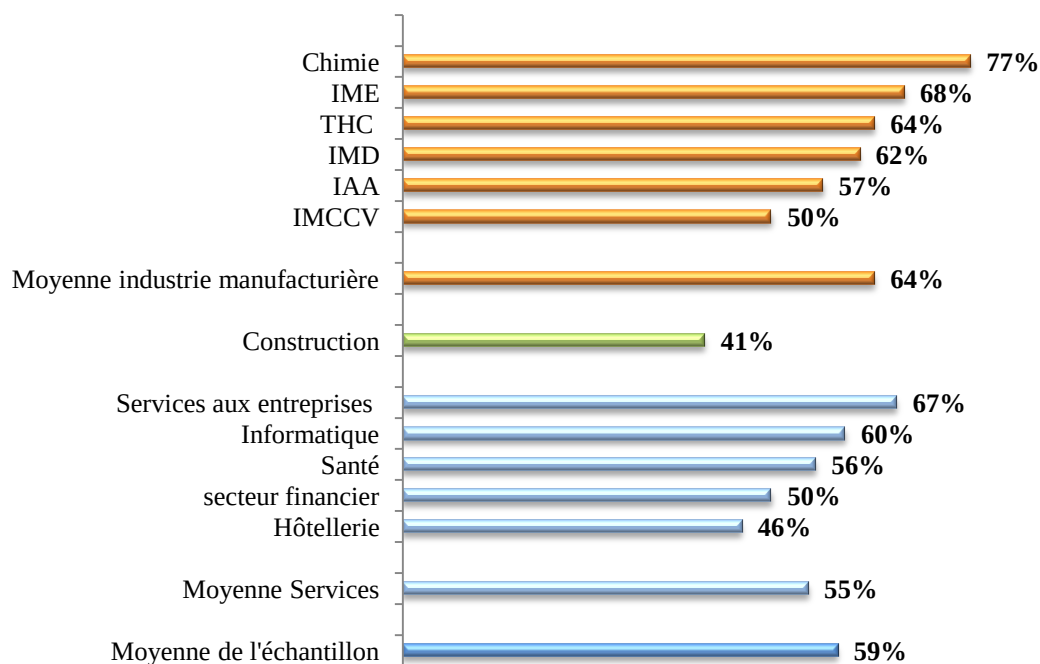
Dans le même contexte, parmi les entreprises qui sont pour la signature de l'ALECA, près de 60% déclarent y être bien préparées sachant que la majorité d'entre elles se considèrent assez compétitives, voire même, compétitives.

Graphique 47. Position compétitive des entreprises déclarant être bien préparées pour la signature de l'ALECA



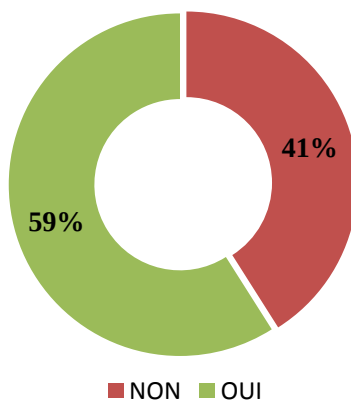
Il est à signaler que les entreprises qui se considèrent bien préparées sont plus prépondérantes dans l'industrie manufacturière que dans le secteur des services (64% contre 55% respectivement). Les fréquences les plus élevées sont observables au niveau des secteurs de la Chimie, de l'IME et du THC.

Graphique 48. Entreprises bien préparées pour la signature de l'ALECA

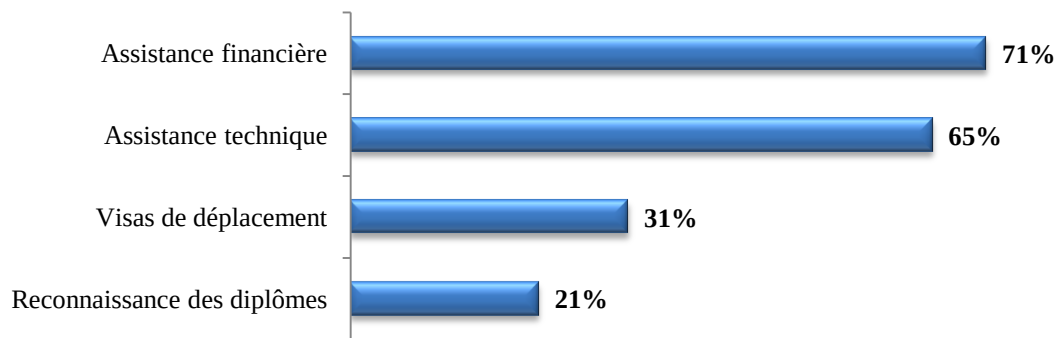


En contrepartie, 41% des entreprises déclarent qu'elles n'y sont pas encore bien préparées et qu'il leur faut encore en moyenne 5 ans pour le devenir. En plus de cette marge de temps, ces entreprises révèlent qu'elles ont besoin principalement d'assistance technique et financière pour pouvoir profiter pleinement de cet accord.

Graphique 49. Etes-vous bien préparé pour la signature de l'ALECA ?



Graphique 50. Quels sont vos besoins pour pouvoir profiter de cet accord ?



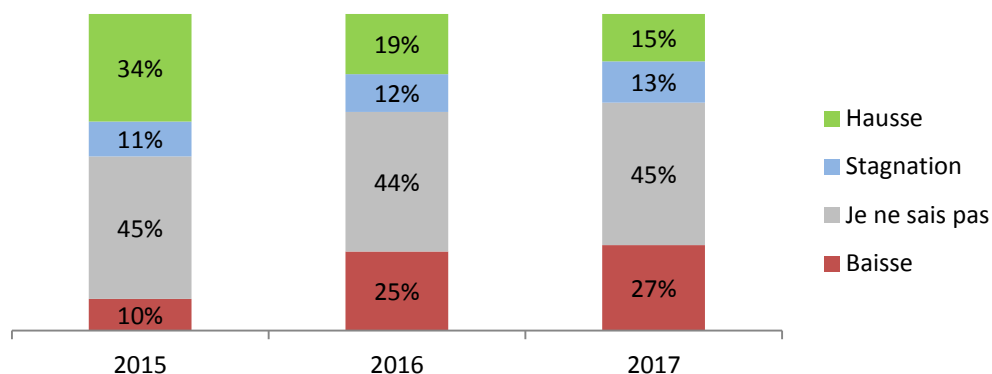
En guise de conclusion et étant donné la très faible proportion des entreprises bien averties sur l’ALECA, il est plus que nécessaire de lancer une campagne de sensibilisation, de renforcer la participation des chefs d’entreprise pour pouvoir cerner au mieux leurs besoins et d’améliorer la coordination entre les différents intervenants pour mener à bien les prochaines négociations. De telles actions s’imposent dans la mesure où la réussite de l’ALECA dépend non seulement de la volonté politique dans la mise en place des réformes nécessaires, mais aussi, de la capacité des pouvoirs publics à convaincre les citoyens, voire même, à répondre à leurs besoins et aspirations en matière de qualité de vie.

IV. Perspectives et anticipations des entreprises

Pour le court terme, les chefs d’entreprise sont pessimistes envers l’évolution de l’économie du pays

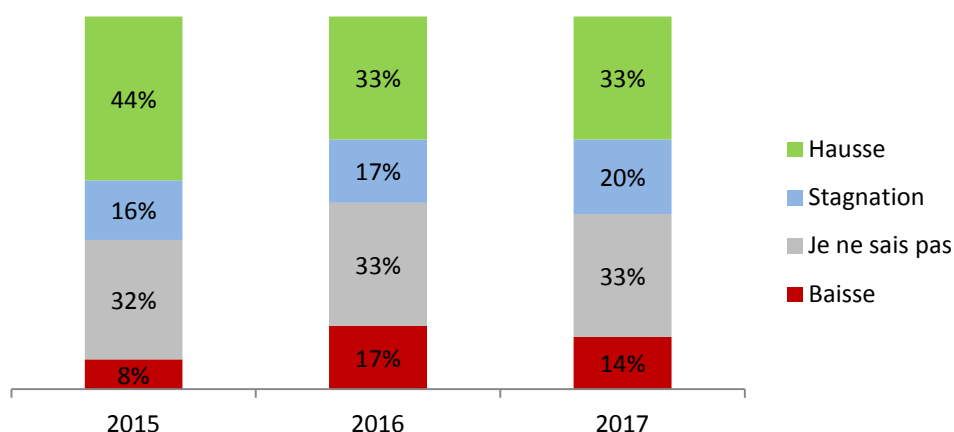
La situation politique, sécuritaire et sociale du pays telle qu’elle est perçue par les chefs d’entreprise semble influencer les anticipations de ces derniers quant à l’évolution future de l’économie du pays. En effet, seuls 15% ont déclaré qu’ils anticipent une relance de l’économie nationale en 2017 alors que 45% n’arrivent pas encore à avoir une vision claire dans un contexte entaché d’une instabilité marquante. La fréquence des incertains n’a pas connu de changement dans les 3 dernières années contre une baisse remarquable du pourcentage des chefs d’entreprises affichant un certain optimisme.

**Graphique 51. Comment voyez-vous les perspectives d'évolution
de l'économie du pays ?**



S'agissant des perspectives d'évolution de l'activité des entreprises, les réponses recueillies laissent déduire que les anticipations des chefs d'entreprises pour l'année 2017 n'ont pas beaucoup changé par rapport à ce qu'elles étaient pour l'année 2016. En effet, une entreprise sur trois a déclaré qu'elle anticipe une hausse de son activité. L'analyse par taille, régime et secteur montre qu'il s'agit surtout des entreprises de grande taille (50%), totalement exportatrices (37%) et opérant dans les IMCCV (40%) pour l'industrie et dans l'informatique (48%) et le secteur financier pour les services (72%). Il est à noter, également, qu'une entreprise sur trois reste incertaine quant à l'évolution de son activité en 2017. Cette fréquence n'a pas connu un changement significatif lors des 3 dernières enquêtes.

Graphique 52. Comment voyez-vous les perspectives d'évolution de l'activité de votre entreprise ?

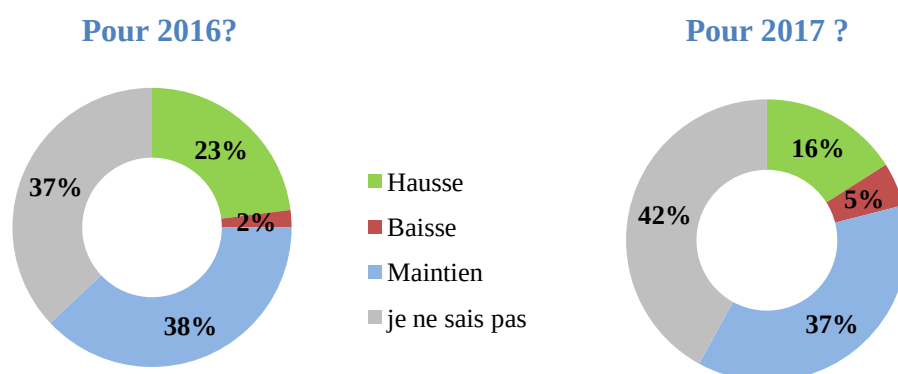


L'incertitude des chefs d'entreprises est encore visible lorsqu'il s'agit d'anticiper l'évolution du secteur dans lequel ils opèrent. A cet effet, 37% des interrogés ont déclaré qu'ils n'ont pas une vision claire sur l'évolution future de l'activité de leur secteur. Pour le reste des interviewés, la vision pour

l'année 2017 est partagée entre ceux qui prévoient une hausse (25%) et ceux qui prévoient une baisse (18%) ou encore une stagnation de l'activité du secteur (20%). De plus amples investigations montrent que les entreprises optimistes sont surtout celles qui opèrent dans le secteur financier (65%) et le secteur du tourisme (36%). Pour ce dernier, l'amélioration de la situation sécuritaire en 2016 notamment en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme serait derrière cette vision optimiste. Quant aux entreprises anticipant une baisse de l'activité de leur secteur, elles sont prépondérantes dans le secteur de la santé (28%), le commerce (25%) et le THC (21%).

En matière de **perspectives d'emploi** et en comparaison à leurs anticipations pour l'exercice 2016, les chefs d'entreprises ont affiché plus d'optimisme dans la mesure où près d'une entreprise sur quatre a déclaré qu'elle envisage d'embaucher en 2017. Pour 18% de ces entreprises le recrutement va être orienté vers les diplômés du supérieur. Les investigations sectorielles montrent qu'il s'agit surtout des entreprises opérant dans la chimie (27%) pour l'industrie manufacturière et le secteur financier (53%) pour les services. Notons que dans un contexte encore incertain, une proportion importante reste prudente aussi bien pour l'embauche des diplômés du supérieur que pour toutes les autres catégories.

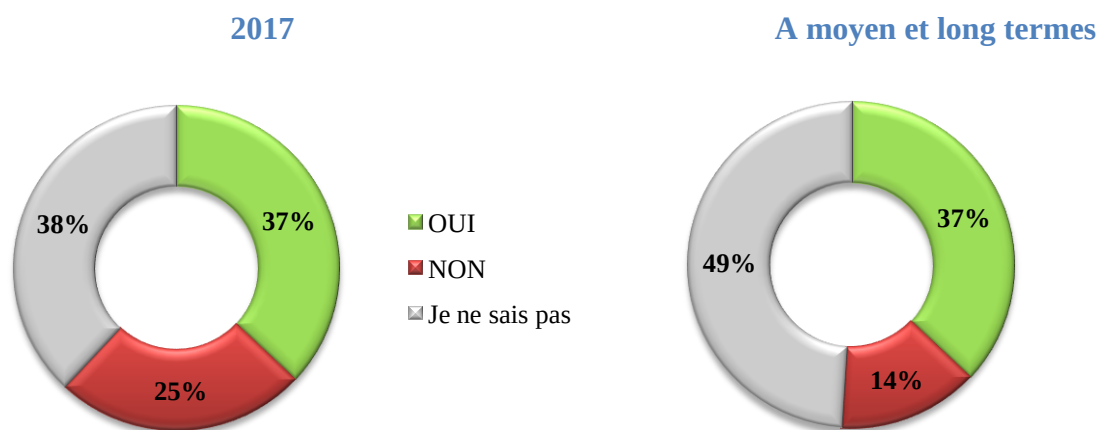
Graphique 53. Quelles sont vos perspectives d'emploi



En matière d'investissement, les perspectives de court terme laissent déduire qu'en dépit de la conjoncture défavorable et des contraintes relatives au climat des affaires, plus d'une entreprise sur trois a exprimé son intention de réaliser des investissements en 2017.

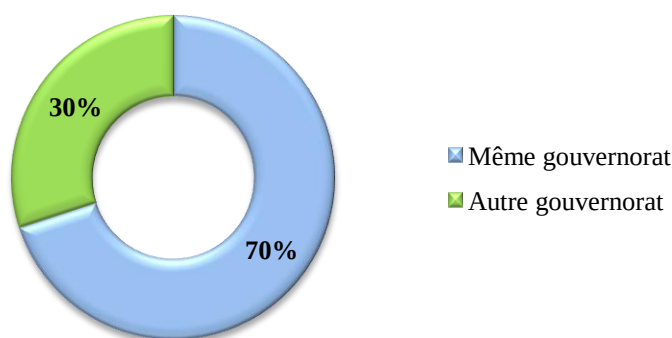
Pour le moyen et le long terme et même si la proportion des optimistes est restée la même, il est à remarquer que les chefs d'entreprise affichent plus d'incertitude quant à leur décision d'investissement pour cette période.

Graphique 54. Projetez-vous de réaliser des investissements ?



Par ailleurs et concernant le lieu d'implantation des investissements projetés, la majorité des entreprises envisageant d'investir (77%) déclarent que ces investissements seraient dans le même gouvernorat où elles sont implantées actuellement. Quant aux entreprises qui projettent d'investir dans d'autres gouvernorats, la majorité d'entre elles (70%) a déclaré que sa destination ne sera pas les régions de développement prioritaire.

Graphique 55. Lieux d'implantation des nouveaux projets d'investissement



C'est pourquoi, en plus de la restauration de la stabilité politique, sociale et sécuritaire et des avantages fiscaux et financiers relatifs au développement des zones prioritaires, les autorités publiques devraient orienter leurs priorités vers l'instauration et/ou l'amélioration de l'infrastructure de base. Il s'agit plus précisément de développer le réseau routier (autoroute, route régionale et route locale) et les services logistiques. De même pour rendre les régions de l'intérieur plus attractives notamment pour les jeunes l'Etat devrait miser aussi sur l'amélioration de la qualité de vie de façon générale à travers, entre autres, le développement des lieux de loisir et l'assurance d'un meilleur accès aux commodités de la vie.

L'échantillon

L'échantillon de l'enquête compétitivité 2016 couvre 1200 entreprises privées employant six salariés ou plus, opérant sur tout le territoire national et relevant des secteurs des industries manufacturières, de la construction et des services. Sont exclus de ce champ, les secteurs de l'agriculture, des industries extractives et de l'énergie.

L'échantillon est tiré à partir du répertoire national d'entreprises 2015 géré par l'INS. La base de sondage compte **14145** entreprises employant six salariés ou plus, soit un taux de sondage de près de **8,5%**.

Le tirage de l'échantillon a obéi à la technique du sondage par choix raisonné à travers la méthode des quotas. Il est constitué sur la base de trois strates essentielles à savoir : le secteur d'appartenance de l'entreprise (THC, IME, commerce,...), sa taille (petite, moyenne, grande) et son régime d'exportation (totalement exportatrice ou non).

Répartition des entreprises de l'échantillon selon la taille et le secteur

	Petite*	Moyenne*	Grande*	Total
Industrie Manufacturière	439	134	51	624
IAA	99	13	7	119
THC	105	62	15	182
CHIMIE	53	14	4	71
IMCCV	39	11	6	56
IME	86	24	11	121
IMD	57	10	8	75
Construction	84	20	10	114
Services	295	88	79	463
Commerce	114	11	4	129
Hôtellerie	30	19	10	59
Transport	51	12	8	107
Télécom	6	4	2	16
Services financier	1	2	38	41
Informatique	26	15	1	47
Services aux entreprises	49	5	4	58
Santé	18	20	12	50
Total	818	242	140	1200

Compilation : (ITCEQ 2016)

**Répartition de la base de sondage
selon la taille et le secteur**

	Petite *	Moyenne *	Grande *	Total
Industrie Manufacturière	5192	1411	437	7040
IAA	1237	127	55	1419
THC	1487	725	172	2384
CHIMIE	428	105	29	562
IMCCV	262	68	35	365
IME	931	250	119	1300
IMD	847	136	27	1010
Construction	1328	140	34	1502
Services	4834	561	208	5603
Commerce	3218	239	35	3492
Hôtellerie	237	109	78	424
Transport	480	70	15	565
Télécom	15	5	4	24
Services financier	34	22	21	77
Informatique	332	41	22	395
Services aux entreprises	484	43	14	541
Santé	34	32	19	85
Total	11354	2112	679	14145

Compilation : (ITCEQ 2016)

* : **Petite** : $6 \leq \text{effectif} < 50$; **Moyenne** : $50 \leq \text{effectif} < 200$; **Grande** : $200 \leq \text{effectif}$

Méthodologie du calcul de l'indicateur synthétique du climat des affaires (IPCA)

Le calcul de l'indicateur synthétique du climat des affaires est basé sur la perception que se font les chefs d'entreprise sur l'environnement réglementaire et institutionnel dans lequel ils opèrent. Ces derniers sont appelés à accorder une note allant de 1 à 5 traduisant leur avis sur chacun des domaines mentionnés dans le questionnaire pour voir à quel degré il constitue un obstacle au développement de leurs entreprises.

1=N'est pas un obstacle ; 2=Obstacle mineur ; 3=Obstacle modéré ; 4=Obstacle majeur ; 5=Obstacle très sévère.

La méthodologie adoptée pour le calcul de cet indicateur comporte trois étapes :

1. Procéder dans un premier temps à :

* Transformer l'échelle d'évaluation sus-mentionnée en une notation allant de 0 à 100 avec un incrément de 0,25 comme suit :

1=N'est pas un obstacle -----> 100

2=Obstacle mineur -----> 75

3=Obstacle modéré -----> 50

4=Obstacle majeur -----> 25

5=Obstacle très sévère -----> 0

* Elaborer un indicateur élémentaire au niveau de chaque domaine « j » en tenant compte des différentes appréciations conformément à la nouvelle notation.

$$C_j = \sum_{i=1}^5 x_i P_i^j$$

Où x_i = Note allant progressivement d'un minimum 0 (domaine très contraignant) à un maximum 100 (domaine non contraignant).

P_i^j = Part des entreprises ayant donné une note x_i au niveau du domaine j.

2. Regrouper les domaines en onze facteurs censés représenter les différentes facettes du climat des affaires puis construire un indicateur partiel au niveau de chaque facteur comme étant la moyenne arithmétique des indicateurs élémentaires

$$I_k = \frac{1}{n_k} \sum_{j=1}^{n_k} C_j^k$$

Où C_j^k = indicateur élémentaire j du facteur k

n_k = Nombre des domaines contenus dans le facteur k.

3. Construire un indicateur synthétique relatif au climat des affaires comme étant la moyenne arithmétique des indicateurs partiels obtenus au niveau de chacun des facteurs retenus dans l'étape

$$IPCA = \frac{1}{11} \sum_{k=1}^{11} I_k$$

Bibliographie :

- Abdelaziz Houichi et Thouraya Lakoud (2016). Evaluation de l'impact de la libéralisation des services dans le cadre de l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi. *Etude N°4. ITCEQ.*
- Barette J., & Bérard J. (2000). Gestion de la performance : lier la stratégie aux opérations. *Revue Internationale de Gestion*, vol 24, n° 4.
- Baromètre de la conjoncture économique de la CTFCI
- Boyer M. (1999). La performance des PMI dans l'attaque des marchés internationaux : Une étude de cas dans un contexte d'île périphérique de la CEE. *Revue Internationale P.M.E*, vol. 12, n° 3.
- Délégation de l'UE en Tunisie (2015). « Rapport 2015 sur la coopération de l'U.E en Tunisie ».
- E-government survey (2014). United nations
- Enterprise surveys. Banque Mondiale. <http://www.enterprisesurveys.org/Data>
- Ghazi ben Ahmed (2016). L'ALECA : mieux comprendre les négociations sur l'accord. *Tunis. Konrad-Adenauer-Stiftung*. 98 p.
- Riadh Ben Jelili (2016). Les réformes économiques en Tunisie, une urgence en quête de leadership. *Tunis. Sud Editions*. 246 p.
- Sonia Khiari (2008). Les déterminants de la performance des jeunes entreprises innovantes (JEI) : Quelles interrogations ? De la pertinence du concept de co-alignement.
- World Economic Forum (2014). *Global Competitiveness Report 2014-2015*
- World Economic Forum (2016). *Global Competitiveness Report 2015-2016*